



## Commune de Riaz

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**  
**salle du 2<sup>e</sup> étage, route des Monts 14**  
**le 30 avril 2019 de 20.00 h. à 22.40 h.**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Présidence</b>       | M. Louis PITTET (UDC), Président   |
| <b>Vice-présidence</b>  | M. Yves PASQUIER (PDC), Vice-président   |
| <b>Bureau</b>           | M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur<br>M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur<br>M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur<br>M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur   |
| <b>Présents</b>         | Mmes, MM.<br>Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Patrice GREMAUD (PLR) – Daniel GUMY (PDC) – Etienne HUYGHE (PS et Indépendants) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Dominique MAGLI (PDC) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR) |
| <b>Excusé</b>           | M. Pierre-Yves SAVARY (PLR)  |
| <b>Total</b>            | <b>29 présents – 1 excusé, soit une majorité absolue de 15</b>   |
| <b>Conseil communal</b> | M. Stéphane SCHWAB, Syndic – Mme Catherine BEAUD, Vice-syndique – Mme Sylvie BOSSON – M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Daniel BLANC – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.  |
| <b>Secrétaire</b>       | Mme Geneviève GENDRE   |
| <b>Rédaction du PV</b>  | M. Hugo DELABAYS   |
| <b>Huissier</b>         | M. Philippe SAVARY   |

## Table des matières

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1.    | Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 .....   | 6  |
| 2.    | Comptes 2018 .....   | 8  |
| 2.1   | Présentation des comptes .....   | 9  |
| 2.1.2 | Comptes de fonctionnement 2018 .....   | 9  |
| 2.1.3 | Comptes d'investissements 2018.....  | 16 |
| 2.1.4 | Bilan au 31 décembre 2018 .....  | 18 |
| 2.2   | Rapport de la commission financière .....  | 18 |
| 2.3   | Approbation des comptes 2018 et du rapport de gestion .....  | 22 |
| 3.    | Désignation de l'organe de révision .....  | 22 |
| 4.    | Crédit d'investissement pour la modification du parking du bâtiment scolaire Monts 14 .....  | 22 |
| 5.    | Election du/de la Président/e du Conseil général .....   | 26 |
| 6.    | Election du/de la Vice-président/e du Conseil général .....  | 28 |
| 7.    | Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier « Sécurité routière à la rue de la Gruyère » ..... | 29 |
| 8.    | Adoption du règlement sur le droit de cité communal (nouvelle version).....  | 30 |
| 9.    | Présentation du projet de transformation de l'Aigle Noir .....   | 30 |
| 10.   | Divers31   |    |
| A.    | PROPOSITION .....  | 33 |
| B.    | POSTULAT .....   | 33 |
| C.    | RESOLUTION.....  | 34 |
| D.    | QUESTIONS.....   | 34 |
| E.    | REMARQUES - COMMENTAIRES.....  | 39 |

\* \* \*

M. le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

*J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je souhaite tout spécialement la cordiale bienvenue à M. Patrice Gremaud qui participe ce soir à sa première séance en tant que Conseiller général, en remplacement de M. Vincent Louis Bosson. En effet, le 8 avril dernier, la Commune a reçu la démission du Conseil général de M. Vincent Louis Bosson, Lieutenant de Préfet. Il a pris cette décision afin d'éviter de possibles conflits entre les intérêts de la commune de Riaz et ceux du district dans le cadre de sa nouvelle fonction. Nous aurons l'occasion de remercier M. Vincent Bosson tout à l'heure.*

*Monsieur Gremaud, je vous félicite pour votre élection et j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.*

*Je salue également Mme Geneviève Gendre secrétaire générale, Mme Christelle Slinger, caissière, Mme Gentridé Huruglica, qui la remplacera dès le 1<sup>er</sup> mai, M. Hugo Delabays, secrétaire désigné au procès-verbal, sans oublier notre précieux huissier, M. Philippe Savary. Je les remercie pour leur travail remarquable.*

*Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général. Nous pourrions échanger si vous le souhaitez lors de la verrée qui suivra où vous êtes bien sûr tous conviés.*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 11 avril 2019.*

*Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne. En plus de la convocation, le dossier de séance se compose du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018, du résumé des comptes, du rapport du Conseil communal sur les comptes et du rapport de révision des comptes de la fiduciaire, d'une note concernant la modification du parking du bâtiment des Monts 14, de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Sabine Remy et de M. Julien Tercier « Sécurité routière à la rue de la Gruyère », et enfin de la documentation liée à une petite modification du règlement sur le droit de cité communal.*

*Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.*

*Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal ».*

*Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.*

*Je cède maintenant la parole à Mme Gendre, secrétaire générale, qui va procéder à l'appel nominal. »*

Mme Geneviève Gendre procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

**29 membres présents**  
**1 membre excusé**  
**majorité : 15**

M. Pierre-Yves Savary s'est excusé pour des raisons professionnelles.

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

\* \* \*

## **ORDRE DU JOUR**

M. le Président présente l'ordre du jour en ces termes :

« La convocation de la séance a été publiée le 12 avril 2019 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 11 avril dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 9 avril. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et au pilier public. L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. »

### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018
2. Comptes 2018
  - 2.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
  - 2.2. Rapport de la Commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes 2018 et du rapport de gestion
3. Désignation de l'organe de révision
4. Crédit d'investissement pour la modification du parking du bâtiment scolaire Monts 14.
5. Election du/de la Président-e du Conseil général
6. Election du/de la Vice-président-e du Conseil général
7. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier  
« Sécurité routière à la rue de la Gruyère »
8. Adoption du règlement sur le droit de cité communal (nouvelle version)
9. Présentation du projet de transformation de l'Aigle Noir
10. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de question ou de remarque d'ordre forme, il est soumis au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix l'ordre du jour tel que proposé.**

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

\* \* \*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018**

M. le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la séance du 30 avril 2019, le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018. Il remercie Mme Geneviève Gendre pour la responsabilité du procès-verbal et M. Hugo Delabays pour sa rédaction et demande si le procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

M. le Président passe la parole à M. Dominique Magli qui a un commentaire à formuler.

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

*« M. le Président,  
Mesdames, Messieurs*

*Le Groupe PDC relève un problème lors du dernier Conseil général et en particulier sur l'approbation du règlement concernant les indemnités du Conseil général.*

*Lors des discussions sur ce nouveau règlement (voir page 43 du PV provisoire) le Groupe PDC a fait une proposition qui a été écartée et qui n'a pas été votée. Cette proposition demandait que ce nouveau règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Cette proposition était tout-à-fait légitime car il ne s'agissait pas d'un règlement de portée générale mais d'un règlement d'organisation pour lequel il n'est pas nécessaire de soumettre les amendements par écrit au début de la séance (voir art 85, al. 3 du règlement du Conseil Général).*

*Nous relevons de plus que l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme demandé aurait permis de réduire les charges pour la commune de plusieurs milliers de francs vu que ce règlement est plus restrictif pour les versements des vacances*

*Le Groupe PDC regrette fortement ce disfonctionnement, mais accepte la décision prise.*

*Autre chose : le Groupe PDC soulève des problèmes de précision concernant le dernier PV :*

- 1. Lorsque la discussion a été ouverte sur le budget de fonctionnement, l'intervention du représentant du Groupe PDC n'a pas été mentionnée par le PV.*
- 2. Concernant la discussion sur la réfection des ouvrages (point 3.2.2), l'intervention du représentant du Groupe PDC n'a pas été mentionnée.*
- 3. Concernant la discussion sur la construction de collecteur séparatifs (point 3.2.5) et sur l'assainissement du ruisseau de l'Étrety (point 3.2.7), seules les interventions du Groupe UDC ont été mentionnées alors que les autres groupes sont aussi intervenus.*
- 4. Concernant la discussion sur les infrastructures routières du CO (point 3.2.8), l'intervention du représentant du Groupe PDC n'a pas été mentionnée par le PV.*

*Par ce fait, le Groupe PDC demande la correction du PV pour que le PV soit juste et complet.*

*Dans le cas où un groupe n'intervient pas, il est nécessaire qu'il soit clairement mentionné que le groupe en question ne souhaite pas intervenir.*

*Nous demandons aux membres du Conseil général de ne pas approuver ce PV du 4 décembre 2018. Merci de votre attention. »*

M. le Président remercie M. Magli pour son intervention. Il répond en ces termes :

*« Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs,*

*Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général a été établi dans les règles et selon le même modèle que les précédents. Il est rédigé sur la base de l'enregistrement audio et de la documentation remise par les intervenants à l'issue de la séance. Pour des questions de lisibilité, on évite de répéter des formulations qui entraveraient la lecture du document.*

*Cela dit, tout ce qui se dit concernant ce point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018, sera noté au procès-verbal de la présente séance. De plus, un renvoi sera inscrit dans le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 au sujet de la présente discussion.*

*Si vous souhaitez modifier la pratique actuelle de rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil général, vous pouvez utiliser un instrument politique à cet effet.*

*Dans l'immédiat, je vous invite à adopter le procès-verbal tel que proposé. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet ? »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président annonce le vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 21 oui, 5 non et 3 abstentions le procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018.**

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 est accepté avec remerciements à ses auteurs.

\* \* \*

## 2. Comptes 2018

M. le Président passe la parole à M. le Syndic qui s'exprime au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

*« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,*

*Depuis maintenant trois ans le Conseil général et ses commissions apportent un regard critique et constructif sur le développement de notre commune. Je dois dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous et tiens à remercier notre président, Monsieur Louis Pittet, pour son entregent dans tous les dossiers qui nous ont occupés ces derniers mois. Son attitude constructive et son implication sans faille ont permis de venir à bout de nombre de dossiers. Merci à vous également les membres des commissions et les chefs de groupes pour avoir œuvré dans l'intérêt de la population de notre beau village.*

*Le Conseil communal a pris vos remarques en considération ainsi que toutes les demandes avec le sérieux qui leur incombait et met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour vous donner satisfaction dans ces nombreux dossiers. La demande est en perpétuelle augmentation et va de pair avec la forte progression de la population dans notre village. Dans cette optique nous avons été très rigoureux sur l'année précédente afin de tenir le budget validé. Cette rigueur a d'ailleurs été soulignée lors de la dernière séance avec la commission financière ce qui nous encourage à continuer dans cette optique. Car il ne faudra rien lâcher durant ces prochaines années qui s'annoncent compliquées sur le plan financier.*

*En vous réitérant, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nos remerciements pour votre important travail, je vous cède volontiers la parole à nouveau Monsieur le Président. »*

M. le Président remercie M. le Syndic pour son intervention et cède la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances.

Au nom du **Conseil communal**, Mme Catherine Beaud s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 220'185.00, nous avons le plaisir de vous présenter des comptes avec un résultat positif, avant bouclement, de CHF 541'357.00. Cette bonne situation s'explique par les produits financiers qui se situent une nouvelle fois largement au-dessus de nos attentes, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels. Cette situation est toujours en lien direct avec les nombreuses aliénations de bâtiments et terrains connues sur notre commune actuellement. La période faste que nous traversons à ce niveau tend à se prolonger mais le Conseil communal pense que cela ne devrait malheureusement pas perdurer. Si les comptes 2019 seront vraisemblablement encore assez bons, les années suivantes s'annoncent tout de même plus délicates.*

*Ces revenus supplémentaires nous ont permis de provisionner le risque lié aux répercussions financières du projet de modification de la Caisse de prévoyance de l'Etat, selon les estimations reçues de la part de*



*l'Association des communes fribourgeoises. Les détails de cette réforme vous ont été expliqués dans le rapport qui vous a été remis avec les documents de séance.*

*Après déduction de cette provision extraordinaire pour un montant de CHF 520'000.00, il en résulte un excédent de produits final de CHF 21'357.00.*

*Les charges ont de manière générale été bien maîtrisées. Comme à l'accoutumée, les chapitres feu, eau potable et protection des eaux sont équilibrés par un prélèvement ou une attribution aux réserves obligatoires. Les charges liées au Canton et aux associations intercommunales représentent la somme de CHF 6'010'000.00, soit près de 60 % du total des charges (hors imputations internes, amortissements supplémentaires et constitution de réserves).*

*En ce qui concerne les comptes d'investissement, les montants des travaux réalisés en 2018 sont globalement conformes à ceux annoncés au budget. Quant aux investissements non réalisés, ils sont, comme à leur habitude, reportés sur les années futures et leur suivi en est assuré.*

*Au 31 décembre 2018, la dette s'élevait à CHF 7'652'200.00 ou la somme de CHF 2'791.00 par habitant. »*

M. le Président remercie Mme Beaud pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, M. le Président demande si un membre du Conseil général en souhaite le renvoi.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président annonce la présentation de détail qui se fera en trois volets, à savoir les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements et le bilan. Chaque conseillère ou conseiller communal présentera les rubriques de son dicastère. La discussion générale sur les comptes 2018 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2018.

## **2.1 Présentation des comptes**

### **2.1.2 Comptes de fonctionnement 2018**

*Présentation par M. Stéphane Schwab, syndic*

#### **0. ADMINISTRATION**

##### **01. Conseil général, Conseil communal**

Le Conseil communal et le Conseil général étant tous deux bien en place, le budget de ce chapitre est bien respecté et n'appelle aucun commentaire particulier.

##### **02. Administration**

Au vu de la mise en place d'une nouvelle organisation adaptée aux besoins de notre commune qui a beaucoup grandi ces dernières années, un montant avait été prévu au budget 2018 pour une éventuelle aide externe temporaire. Au final tout a été géré à l'interne pour privilégier l'efficacité, moyennant la rémunération de quelques heures supplémentaires.

La bonne nouvelle de ce chapitre se rapporte aux coûts liés à la digitalisation de l'administration, qui ont pu être revus à la baisse. En effet le remplacement du programme salaire prévu au budget n'a finalement pas été concrétisé. Les bases légales n'ayant pas changé, son remplacement a pu être évité. Au surplus, le nouveau module présenté par notre fournisseur du logiciel actuel ne nous a pas convaincus en l'état.

Il faut tout de même savoir que notre fournisseur n'assure plus aucun développement sur cette ancienne version. C'est pourquoi le jour où il y aura des modifications au niveau des traitements ou du calcul des salaires, nous serons contraints de procéder à un changement mais uniquement à ce moment-là.

---

## **1. ORDRE PUBLIC**

*Présentation par M. Nicolas Dousse, conseiller communal*

### **10. Protection juridique**

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du bureau du tuteur général de Bulle

### **14. Police du feu**

A la suite du départ de M. Noth de la commission du feu, le contrôle des habitations se fait en même temps que le contrôle des constructions par la même personne. Les coûts y relatifs sont dès lors directement imputés au chapitre 79 (Aménagement du territoire). L'excédent de produit du chapitre de CHF 21'813.60 a été attribué à la réserve feu.

### **15. Militaire**

Les charges et produits de ce chapitre sont stables.

### **16. Protection civile**

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

---

## **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

*Présentation par M. Daniel Blanc, conseiller communal*

### **20. Ecole enfantine**

Les charges et produits de ce chapitre sont en ligne avec le budget

### **21. Cycle scolaire obligatoire**

La fréquentation de notre accueil extrascolaire est toujours en constante augmentation. La charge nette de ce dernier s'est élevée à environ CHF 35'000.00, ce qui correspond à un autofinancement de près de 83%.

La surveillance des devoirs a été mise en place début 2018 et leur coût n'avait dès lors pas été prévu au budget. Quoiqu'il en soit, ce service est refacturé aux parents. D'autre part, ce poste englobe comme habituellement notre part aux salaires des enseignants de l'école primaire, les achats de fournitures scolaires, les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement des CO. En ce qui concerne les fournitures et activités scolaires, leur coût se situe en dessous des prévisions. Cette situation est néanmoins confortable au vu de l'incertitude qui règne au niveau de leur prise en charge et de l'impossibilité de les facturer aux parents.

### **22. Ecoles spécialisées**

Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère. Ces frais sont cette année encore globalement supérieurs au budget avec un dépassement de 3%. Cela représente également une augmentation de 6% par rapport aux comptes 2017.

### **23. Formation professionnelle**

Il s'agit de notre participation à la formation des apprentis ainsi que de l'octroi d'une bourse communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels.

### **29. Administration scolaire**

Ce poste englobe entre autres les prestations du personnel de conciergerie fixe et auxiliaire, ainsi que les charges salariales des patrouilleurs adultes. Le déménagement des classes dans les pavillons scolaires en automne dernier a demandé un engagement supplémentaire de la part du personnel de conciergerie, qui a également compensé le travail d'un collaborateur en arrêt maladie pendant une partie de l'année. C'est ainsi que des heures supplémentaires ont également été rémunérées, mais ces dernières ont partiellement été compensées par des indemnités journalières d'assurance.

Pour faire face à l'augmentation des élèves, une nouvelle classe d'école enfantine a été ouverte à la rentrée 2018. L'équipement de cette salle n'avait pas été prévu au budget. Il en est de même pour les charges d'énergie des pavillons scolaires, qui n'avaient pas été prises en compte dans les prévisions.

En ce qui concerne le domaine informatique des écoles, les nouvelles exigences de FriTic pour l'utilisation des solutions Cloud comme FriBox, imposent de mettre à jour les OS tous les deux ans pour garantir la sécurité des données. Jusqu'ici sans utilisation des solutions Cloud, la commune réinstallait des environnements tous les 3 à 4 ans ou si un besoin pédagogique urgent se faisait ressentir afin de réaliser des économies. Cette obligation qui n'était pas envisageable par la Commune lors de l'établissement du budget a dû être réalisée en 2018 pour assurer la compatibilité avec les prérequis cantonaux. Pour l'année prochaine, nous aurons également une exigence d'augmentation du nombre de machines par classe que nous avons pu temporiser de deux ans en expliquant que le matériel serait remplacé en bloc avec la mise en service du nouveau bâtiment des Monts 4.

---

## **3. CULTURE ET LOISIRS**

### **30. Culture**

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire. Le nombre fréquentant la structure détermine le coût à la charge des communes.

### **33. Parcs publics et chemins pédestres**

Les travaux d'aménagement et d'entretien ont quelque peu perdu d'intensité à la suite des travaux de plus grandes envergures réalisés en 2016 et 2017 au niveau du sentier de la Sionge et des passerelles.

### **34. Sport**

La principale charge de ce chapitre est notre participation à l'association pour la régionalisation des sports en Gruyère, dont le décompte final pour l'année 2018 était supérieur à la provision. En effet, un montant de CHF 700'000.00 à répartir entre les communes pour la rénovation de la piscine extérieure de Bulle est venu se rajouter au montant initialement prévu lors de l'établissement du budget.

### **35. Bâtiment des sociétés**

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2<sup>e</sup> étage lors de la pause de midi ainsi qu'en fin d'après-midi.

---

## **4. SANTÉ**

*Présentation par M. Nicolas Dousse, conseiller communal*

### **40. Hôpitaux**

La dernière annuité pour l'hôpital a été payée en 2017.

### **41. Etablissement médicaux sociaux**

Tout comme 2017, les comptes 2018 de l'EMS d'Humilimont présentent un résultat bénéficiaire, alors que nous avons reporté une provision en fin d'exercice 2017 pour anticiper un éventuel résultat déficitaire.

#### **44. Soins ambulatoires**

Les charges de ce chapitre sont en ligne avec le budget et représentent une augmentation de 14% par rapport aux comptes 2017.

#### **46. Service médical des écoles**

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

#### **49. Ambulances**

Notre participation à Ambulances du Sud Fribourgeois (Réseau Sud) est en ligne avec le budget et représente une nette augmentation de 46% par rapport aux comptes 2017.

---

### **5. AFFAIRES SOCIALES**

#### **Subvention aux crèches et garderies**

Après une diminution des demandes de subvention en 2017, les coûts 2018 ont repris l'ascendant pour se rapprocher de la moyenne des 2 années précédentes qui se situait aux alentours des CHF 70'000. Cela reste très difficile de budgétiser ces charges qui dépendent complètement du nombre et de la situation des familles demandereses.

Les autres postes de ce dicastère sont majoritairement constitués de charges liées, qui sont en nette augmentation par rapport aux comptes 2017, avec + 12% pour l'assurance invalidité, et + 6% pour ce qui est des charges relatives à l'aide sociale.

---

### **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

*Présentation par Mme Sylvie Bosson, conseillère communale*

#### **62. Routes communales et génie civil**

Notre personnel de voirie a une nouvelle fois été mis à contribution durant l'année 2018. Le déneigement effectué, ainsi que les travaux extraordinaires intervenus tels que notamment les raccordements provisoires des pavillons scolaires, les travaux de canalisation suite aux dégâts à la Rte Monts et les recherches et réparations de la fuite au niveau de la conduite de chauffage au bâtiment des Monts 14, ont généré quelques heures supplémentaires qui ont été rémunérées en fin d'année. Tout comme pour l'administration, un montant avait été prévu au budget pour une éventuelle aide externe. Il s'est avéré financièrement plus avantageux de gérer ces travaux extraordinaires à l'interne.

Dans le courant de l'automne, deux nouveaux passages piétons ont été réalisés à la rue de la Gruyère et à la route de Corbières afin d'assurer la sécurité aux alentours des nouvelles habitations, pour un montant total d'environ CHF 10'000.00. Suite à un accident, la porte du bâtiment de la voirie a dû être réparée. Les frais engendrés ont été partiellement couverts par l'assurance. Une fois n'est pas coutume, le budget pour l'entretien des machines et des véhicules a été bien respecté en 2018, et nous nous en réjouissons. L'acquisition à fin 2018 du nouveau tracteur plus robuste devrait nous permettre de maintenir cette situation agréable durant les prochaines années.

#### **64. Chemins de fer fédéraux**

La vente des cartes journalières CFF équivaut à une vente de 92% des cartes en 2018. L'excédent de produits couvre partiellement les frais administratifs. Ce service est toujours autant apprécié de la population.

#### **65. Trafic régional**

Bien que notre participation aux dépenses cantonales soit inférieure à la prévision, elle reste nettement supérieure à 2017 avec une augmentation de 18%. Quant à Mobul, l'augmentation notable des coûts de

presque 60% par rapport à 2017 reflète tout simplement le passage au quart d'heure qui est en place depuis fin 2017.

---

## 7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

*Présentation par M. Claude Jelk, conseiller communal*

### 70. Approvisionnement en eau potable

Nous avons pu constater en 2018 une augmentation notable de la consommation d'eau. Cette situation se reflète tant au niveau des charges que des produits.

Le surcoût de l'entretien des installations se réfère principalement aux travaux de recherche et de réparation effectués pour les différentes fuites qui sont intervenues pendant l'année. Une partie de ces frais ont pu être refacturés aux propriétaires.

Tout comme cela avait été prévu au budget et afin d'équilibrer le chapitre, un prélèvement à la réserve a dû être effectué pour compenser le coût des prestations attribuées à EauSud SA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la gestion de notre réseau d'eau potable. Le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable en cours devrait nous permettre d'ajuster le prix de l'eau à l'avenir et ainsi remédier à cette pratique de prélèvement.

### 71. Protection des eaux

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. La révision de la clé de répartition effectuée en 2018 nous a été favorable au niveau des frais d'exploitation. Ce bonus permet de compenser la sous-évaluation du budget relatif à l'annuité de construction.

Les intempéries de 2018 ont causé des dégâts plus ou moins conséquents, notamment à la route des Monts et à la ruelle de l'Étrety. Des curages et vidés ont dès lors été effectués sur les deux secteurs et un système de surveillance et de suivi journalier a été mis en place pour les stations de pompage de l'Étrety. Grâce aux taxes d'utilisation facturées sur l'eau consommée et aux taxes de base et de raccordement, ce chapitre a enregistré un excédent de produits de CHF 152'214.90. Cette somme a permis d'effectuer des amortissements sur les postes concernés du bilan. Comme pour l'eau potable, le résultat du chapitre ne peut influencer celui du compte de fonctionnement.

*Présentation par Mme Sylvie Bosson, conseillère communale*

### 72. Ordures ménagères

Ce chapitre est couvert à 82% par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et la facturation aux entreprises. La couverture minimale requise de 70% est bien respectée.

L'augmentation des frais de ramassage et de décharges que nous pouvons constater est à mettre en lien certain avec l'évolution démographique. Cette situation devra être bien suivie et analysée lors de l'élaboration du budget 2020.

### 74. Cimetière

Et

### 75. Correction des eaux et endiguements

Ces 2 chapitres n'appellent aucun commentaire particulier

*Présentation par M. Wofram Schuwey, conseiller communal*

### 79. Aménagement du territoire

Le coût effectif des prestations attribuées par mandat pour le contrôle des constructions n'a pas été aussi conséquent que prévu en 2018. Au vu des changements organisationnels en cours actuellement au niveau du secteur technique, il se pourrait que ces coûts augmentent en 2019, comme déjà prévu au budget.

## 8. ÉCONOMIE

*Présentation par Mme Catherine Beaud, conseillère communale*

### 81. Forêts

En comparaison des données reçues relatives à notre stock de bois de déchetage à fin 2017 et fin 2018, il en ressort une perte d'environ 400 m<sup>3</sup>. Nous sommes actuellement en train d'investiguer auprès de la nouvelle corporation forestière afin de comprendre ce qui s'est passé. En l'état, le Conseil communal a décidé de réaliser une perte sur l'exercice 2018 pour le montant correspondant aux 400 m<sup>3</sup> jusqu'à ce que la corporation rétablisse la situation. En principe, le montant sera ensuite porté en recette extraordinaire.

Le libellé du compte « Subvention communale » de 110'000.- correspond au montant reçu lors de la dissolution de la Corporation forestière du Gibloux. Ce libellé a été conservé comme mentionné à l'origine dans le budget 2018.

---

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

### Charges

Le contentieux toujours bien suivi permet d'une part un encaissement plus régulier des créances et d'autre part une récupération des créances par le biais des Offices des poursuites. Face à la population grandissante, cette tâche devient de plus en plus importante. Malgré les efforts fournis et les résultats positifs obtenus, nous sommes tout de même contraints de réaliser des pertes sur débiteurs plus nombreuses. C'est la raison pour laquelle la réserve pour débiteurs douteux « Ducroire » est passée de CHF 120'000.00 à CHF 140'000.00.

### Recettes

#### *Impôts*

Comme je l'ai déjà indiqué dans mon introduction, le revenu des impôts 2018 se situe une nouvelle fois au-dessus de nos attentes.

#### *Impôts structurels*

Les impôts structurels ont dans leur ensemble été évalués avec une certaine prudence. Le revenu de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente un surplus de CHF 185'000.00 par rapport au budget, et le revenu sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales un surplus de CHF 24'000.00. La contribution immobilière et l'impôt à la source sont également supérieurs avec un surplus total de CHF 39'000.00.

#### *Impôts conjoncturels*

Comme déjà mentionné tout à l'heure, les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations et les prestations en capital sont largement en-dessus des prévisions, en passant de CHF 430'000.00 au budget à CHF 879'000.00. Ceci est en lien direct avec toutes les transactions immobilières enregistrées dans notre commune en 2018.

Bien que les impôts conjoncturels totaux semblent constants par rapport à l'année précédente, la tendance à la baisse constatée à fin 2017 se confirme pour ce qui est de l'impôt sur les gains immobiliers. Ces derniers ont en effet enregistré une baisse de 23% par rapport à 2017. L'excellent résultat de l'impôt sur les mutations compense cette baisse.

Finalement, grâce à ces recettes extraordinaires, le chapitre 90 impôts présente une recette nette supplémentaire de presque CHF 700'000.00.

#### **940. Gérance de la fortune et des dettes**

La dette a généré une charge nette d'intérêt de CHF 62'000.00, ce qui représente un taux moyen d'environ 0.90 %. Les amortissements supplémentaires effectués à fin 2017 ont permis de diminuer la part d'amortissements obligatoires.

Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

#### **941. Immeubles du patrimoine financier**

Ce chapitre concerne principalement le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Les charges d'entretien n'étant pas très élevées en 2018, ce bâtiment laisse un très bon rendement net d'environ CHF 84'000.00. Sa valeur comptable au bilan se monte toujours à CHF 100'000.00, alors que sa valeur réelle est bien largement supérieure au million.

#### **942. Terrains et lotissements**

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier

*Présentation par M. Daniel Blanc, conseiller communal*

#### **943 Immeuble du patrimoine administratif**

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Des coûts exceptionnels pour un montant d'environ CHF 15'000.00 ont été engendrés suite à une fuite constatée au niveau de la tuyauterie du chauffage. Ces frais ont été partiellement remboursés par l'assurance.

La charge nette du chapitre a quant à elle été réduite grâce au montant total des locations de la salle et des combles et de la salle polyvalente notamment en lien avec les lotos. En effet le tarif des locations a été revu à la hausse dans le courant 2018.

Grâce à un prélèvement sur chaque location, une somme de CHF 12'200.00 a été reportée au fonds de réserve. Au 31 décembre 2018, celui-ci s'élève à CHF 40'900.00.

*Présentation par Mme Catherine Beaud, conseillère communale*

#### **944. Domaines et pâturages**

Le coût de la réfection de la toiture du Pâtchi d'Amont a été légèrement inférieur au montant du budget. Par contre, la création de la réserve prévue pour le financement de cette réfection n'a malheureusement pas été possible au moment du bouclage 2017. Heureusement, les subventions obtenues auprès du SAgr et du SBC ont permis de compenser une partie de la charge.

#### **99. Autres postes**

##### **Provision caisse de prévoyance**

La réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) vise à passer du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations. Ce changement est inéluctable afin de garantir l'équilibre structurel du financement de la CPPEF tout en lui donnant les conditions qui lui permettront de remplir les exigences légales posées par la LPP aux institutions de droit public en capitalisation partielle, soit la couverture des engagements à hauteur de 80% au moins d'ici à 2052.

Les conséquences de ces propositions affectent les communes à deux titres :

- directement, dans les cas où dites communes affilient leurs collaborateurs-trices à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat;

- indirectement, lorsque les communes cofinancent des tâches avec l'Etat et que le personnel est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ce qui est le cas pour notre commune dont le personnel de l'école est affilié par le biais de la CPPEF.

Si la réforme est incontournable, ses effets sur l'autonomie communale sont flagrants : la marge de manœuvre reste encore ouverte pour les communes directement concernées ; elle sera inexistante pour toutes les situations de charges liées. Sont particulièrement impactées les conséquences du projet sur le salaire des enseignants. Plusieurs variantes de financement ont été estimées par la Direction des finances et l'Association des communes fribourgeoises.

Bien que le choix de la variante reste ouvert, les charges sont certaines. En outre, il est prévu que les modifications de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat entrent en vigueur le 1er janvier 2021. Les estimations financières ont été communiquées par l'ACF en coordination avec la DFIN. Dès lors, les conditions de l'utilisation de la provision sont remplies.

Compte tenu de ces perspectives, le Conseil communal a logiquement proposé à la CF de provisionner ce risque futur à hauteur d'un montant de CHF 520'000.00 afin de ne pas avoir à absorber ce risque sur une année alors que la planification financière annonce des charges en hausse.

### Récapitulation

|  |            |                  |
|--|------------|------------------|
| Total des produits                     | CHF        | 10'835'315.60    |
| Total des charges                      | CHF        | 10'813'958.96    |
| <b>Excédent de produits (bénéfice)</b> | <b>CHF</b> | <b>21'356.64</b> |

### L'évolution des charges liées cantonales et intercommunales

Pour revenir aux charges liées, leur total se monte à CHF 6'010'000.00 en 2018, montant qui inclut la provision extraordinaire de CHF 520'000.00 se rapportant à la Caisse de prévoyance de l'Etat. Cet événement fausse dès lors quelque peu les comparaisons. Ainsi, si nous ne tenons pas compte de cette provision, la progression des charges liées cantonales par rapport à 2017 se monte à CHF 240'000.00. Cette augmentation de 9% reste tout de même assez conséquente. Quant aux charges liées intercommunales, elles reprennent également de l'ampleur avec une progression de presque 12%, soit un montant de CHF 280'000.00.

### 2.1.3 Comptes d'investissements 2018

Les charges d'investissement les plus importantes en 2018 ont concerné le début du chantier de l'agrandissement de l'école, l'aménagement du chemin piétonnier dans le quartier de Champy, les équipements de base au niveau de l'eau potable et de l'épuration dans le secteur CO – Aigle Noir, ainsi que les accès provisoires réalisés pour l'ouverture du nouveau CO.

*Présentation par M. Daniel Blanc, conseiller communal*

#### 29. ADMINISTRATION SCOLAIRE

29.503.1 Bâtiment route des Monts 4 CHF 798'320.29

Les travaux de l'agrandissement de l'école ont débuté en automne 2018, à commencer par la démolition d'une partie de l'existant.

29.503.11 Bâtiment route des Monts 4 – Pavillons CHF 486'351.15

Pendant les travaux de l'agrandissement de l'école, les classes qui se trouvaient dans le bâtiment poursuivront leurs activités à l'intérieur des pavillons scolaires. Le déménagement a eu lieu à fin



septembre et s'est très bien déroulé, avec une bonne très bonne atmosphère au sein d'une équipe d'enseignants solidaires.

Cette position englobe les coûts de la location et de la mise en place des pavillons scolaires transitoires.

*Présentation par Mme Sylvie Bosson, conseillère communale*

## **62. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

62.501.1 Réfection d'ouvrages CHF 87'629.45  
Il s'agit des coûts finaux pour les travaux de réfection effectués au Chemin de l'Ondine et au Chemin de Cudré, ainsi que des frais liés à la réparation de la première partie de la route des Monts.

62.501.10 Trottoir route des Monts CHF 4'436.00  
Il s'agit de la finalisation des travaux relatifs à la clôture des Moleyres.

62.501.11 Zones 30km/h CHF 7'509.10  
Il s'agit des honoraires d'ingénieurs, de l'approbation des plans et des frais de publication pour les permis de construire concernant les secteurs Saletta et Joulin/Champ-Jordan.

62.501.3 Cheminement piétonnier Champy CHF 250'138.35  
Les travaux de réfection de la chaussée à la route du Collège ont été réalisés en 2018. Les travaux de réalisations du trottoir proprement dit sont en cours et devraient être finalisés dans le courant du printemps. Des acomptes ont été versés en 2018.

62.501.4 Aménagement de la traversée de la localité CHF 7'506.70  
Il s'agit de frais d'honoraires relatifs à la suite des études Valtraloc.

62.506.0 Achat véhicule et machines voirie CHF 79'181.04  
Le nouveau véhicule de voirie Wacker Neuson nous a été livré en fin d'année, juste à temps pour assurer le service hivernal d'entretien des routes.

*Présentation par M. Claude Jelk, conseiller communal*

## **PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

### **70 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

70.501.0 Nouvelles adductions CHF 191'786.10  
Les travaux dans le secteur CO-Aigle Noir ont été finalisés fin 2018 et les décomptes finaux devraient nous parvenir prochainement.

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau CHF 50'631.35  
Il s'agit de la finalisation des travaux dans le secteur Champy (St-Michel)

Les taxes de raccordement ont servi à amortir, en partie, les investissements réalisés.

### **71 PROTECTION DES EAUX**

71.501.1 Construction collecteurs eaux usées CHF 718'373.65  
Les travaux pour les équipements de base dans le secteur MEP-Aigle Noir ont été finalisés à fin 2018. Le montant total de l'investissement ne dépassera guère les CHF 700'000.00. En effet le coût du pousse-tube s'est avéré être bien moins cher que prévu.

71.501.2 Construction de collecteurs séparatifs CHF 44'247.60

Il s'agit du solde des honoraires d'ingénieurs et de frais divers relatifs à la mise en séparatif du chemin de l'Ondine et du Chemin de Cudré.

Les taxes de raccordement ont à aussi servi à amortir, en partie, les investissements réalisés.

*Présentation par M. Daniel Blanc, conseiller communal*

## **942 TERRAINS ET LOTISSEMENT**

942.501.10 Accès provisoire et signalisation CO CHF 151'680.10

Dans le cadre des discussions en lien avec l'ouverture du nouveau CO, il a été convenu que le CO participerait pour 50% aux coûts des travaux relatifs aux accès provisoires et à la signalisation. Afin de faciliter le décompte, ces coûts, qui se montent à CHF 301'680.00 à fin 2018, ont été enregistrés séparément dans un sous-compte. La facture sera adressée au CO une fois toutes les factures finales reçues. Un produit de CHF 150'000.00 a dès lors été provisionné à fin 2018.

*Présentation par Mme Catherine Beaud, conseillère communale*

### **Engagements hors bilan au 31.12.2018**

Les engagements hors bilan se rapportant aux investissements de l' AIS (Association intercommunale du bassin Sionge) et du CO de la Gruyère, ainsi qu'à notre part sociale à la Banque Raiffeisen représentent au 31.12.2018 une somme de **CHF 3'125'358.00**, répartis sur environ 20 ans. Ces éléments sont très importants et pris en compte dans la planification financière communale.

### **2.1.4 Bilan au 31 décembre 2018**

Avec les différentes opérations réalisées en 2018, le bilan de la commune a passé de CHF 12'045'920.00 à CHF 13'949'989.00. La dette a augmenté de 12% en passant de CHF 6'811'853.00 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à CHF 7'652'200.00 au 31 décembre 2018. Les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte les investissements réalisés durant l'année mais aussi les amortissements obligatoires effectués.

### **Proposition de bouclage**

Comme annoncé auparavant, le bon résultat des impôts structurels et conjoncturels a permis de provisionner le risque lié aux répercussions financières du projet de modification de la Caisse de prévoyance de l'Etat.

**Au terme de l'exercice, le résultat représente un bénéfice de CHF 21'356.64 et la fortune communale s'établit donc à CHF 1'188 186.76.**

Vous avez toutes et tous en votre possession, le rapport de révision des comptes 2018 dûment approuvés et trouvés conformes par le bureau Fiduciaire Cuennet Sàrl.

M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour leurs interventions et passe la parole à M. George Oberson, Président de la Commission financière.

## **2.2 Rapport de la commission financière**

Au nom de la **Commission financière**, M. Georges Oberson intervient en ces mots :

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **Rapport de vérification des comptes 2018**

Conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 8 avril dernier en présence de M. Schwab, Syndic et Mme Beaud, responsable des finances, accompagnés de Mme Gendre et Mme Slinger, afin de prendre position sur les comptes 2018 et sur le rapport de l'organe de révision. Ces personnes ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière et nous les remercions pour leur disponibilité.

Conformément à la législation en vigueur, le rapport de la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle concernant les comptes de fonctionnement, d'investissement ainsi que du bilan de la Commune de Riaz, daté du 22 mars 2019, contient :

1. Des indications attestant de son indépendance ;
2. Des indications sur les personnes qui ont dirigé la révision et leur qualification ;
3. Un avis sur le résultat de la révision ;
4. Une recommandation d'approuver les comptes annuels.

La Commission financière doit prendre position, à l'attention du Conseil Général sur le rapport de l'organe de révision précité.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au budget 2018 ainsi que par rapport aux comptes 2017 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre attention.

Pour ce qui se rapporte aux comptes d'investissements, les montants des travaux effectivement réalisés en 2018 sont globalement conformes aux engagements prévus dans le budget. Quant aux investissements non réalisés, les explications idoines nous ont également été fournies.

La Commission financière constate avec satisfaction que le résultat de l'exercice 2018 des comptes de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 21'357.00, après toutefois une provision extraordinaire de CHF 520'000.00, alors que le budget 2018 prévoyait un déficit de CHF 220'185.00, ce qui représente une différence de plus de CHF 241'350.00 (plus de CHF 761'300.00 en tenant compte de la provision extraordinaire).

Cette importante différence s'explique essentiellement par :

1. des impôts conjoncturels plus élevés (soit des impôts sur les gains immobiliers et des droits de mutation)
2. des rentrées nettement plus importantes qu'espérées concernant l'impôt sur le bénéfice des entreprises.
3. des impôts supplémentaires encaissés sur les prestations en capital
4. une bonne gestion des charges de fonctionnement.

Il est cependant à rappeler que ces rentrées fiscales conjoncturelles sont toujours très difficiles à anticiper car elles dépendent d'acteurs tiers et d'éléments non maîtrisables par la collectivité elle-même.

*Concernant la constitution d'une provision de CHF 520'000.00, la commission financière est d'avis de suivre le Conseil communal et de ne pas affecter ce montant en amortissement extraordinaire comme les années précédentes par principe de prudence et pour ne pas préitérir les exercices futurs. Cette provision concerne la modification du système de primauté des prestations en primauté des cotisations de la Caisse de pension de l'Etat. Cette réforme va également concerner les communes de par les charges liées touchant en particulier le salaire des enseignants.*

*Concernant les charges, nous devons toutefois relever leur bonne maîtrise, excepté les hausses dues à l'augmentation de la population. Concernant le ramassage des déchets, nous avons constaté que les prix augmentent plus que proportionnellement et regrettons que la commune n'a pas donné suite à la demande de la commission financière l'an dernier de lancer un appel d'offres pour ces services.*

*Compte tenu de ce qui précède, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à tous les organes concernés.*

*Nous profitons de l'occasion pour relever la bonne tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de Mmes Gendre et Slinger et pour remercier le Conseil communal pour sa compétence et son engagement pour gérer au mieux les deniers publics.*

*Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de ce Conseil général. »*

M. le Président remercie M. Oberson pour la lecture du rapport de la Commission financière et ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2018.

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

*Au nom du Groupe PLR, j'ai le plaisir de m'exprimer sur les comptes 2018. Ces comptes ont été étudiés en séance de Groupe, avec notamment nos deux représentants de la commission financière. Ainsi, nous n'allons pas répéter tous les éléments apportés dans le rapport de la Commission financière. Globalement, nous nous réjouissons du résultat de ceux-ci, qui dégagent un bénéfice avant boucllement de CHF 541'357.00, avant le choix de provisionner pour les raisons évoquées dans le rapport. Bien entendu, nous soutenons la démarche proposée, selon les recommandations qui ont été communiquées en prévision de ces futures charges.*

*Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour la bonne maîtrise des charges et le travail accompli.*

*Cet excellent résultat ne doit toutefois pas nous inciter à faire preuve d'un trop grand optimisme pour l'avenir, comme le Conseil communal l'a relevé.*

*Sur ces considérations, le Groupe libéral-radical accepte les comptes 2018. Merci de votre attention. »*

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Anne Favre-Morand s'exprime en ces mots :

*« Le Groupe PS et Indépendants n'a pas de commentaire à apporter. Il s'en tient au résumé de la Commission financière. »*

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier s'exprime en ces termes :

*« Au chapitre des forêts, dans le compte 81.319.1, un montant de CHF 20'943.50 a été comptabilisé en pertes sur débiteurs. Il s'avère que ce montant est une diminution de stock de 400 m<sup>3</sup> de bois de déchetage que la corporation forestière ne sait pas où il a disparu et n'a donc jamais été payé à la commune de Riaz. Nous estimons que ce montant ne devait pas être comptabilisé comme pertes sur débiteurs, mais devrait être comptabilisé en actifs transitoires, comme produit à recevoir des ventes de bois de feu.*

*Par conséquent, nous demandons au Conseil communal de rechercher activement auprès de la corporation forestière où est parti ce bois de feu et de mettre tout en œuvre afin de récupérer ces CHF 20'943.00. Nous exigeons une réponse claire et précise pour la prochaine séance du Conseil général.*

*Par ailleurs, nous ne comprenons pas quelles sont les subventions communales de CHF 110'339.00 au compte 81.462.0 ? D'où proviennent-elles ?*

*Et pourquoi il n'y a aucun produit de vente de bois en 2018 ?*

*Au sujet des comptes d'investissement, nous demandons dorénavant à chaque boucllement un inventaire précis pour chaque investissement. C'est-à-dire, une liste des crédits d'investissement, avec pour chacun d'eux, le montant du crédit accordé, les montants dépensés année après année et au final le solde restant non dépensé ou le dépassement fait après la fin des travaux. Ceci afin d'avoir une situation claire et une parfaite maîtrise des coûts d'investissement.*

*Par ailleurs, nous remercions le Conseil communal et son administration pour la bonne maîtrise générale des charges. »*

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

*« Le Groupe PDC propose d'approuver ces comptes comme présenté. Nous soulignons la bonne initiative du Conseil Communal de verser CHF 520'000.00 dans les provisions au lieu de les affecter dans des amortissements extraordinaires. Nous relevons aussi la bonne tenue de charges. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour la réponse du Conseil communal.

*« Concernant les CHF 110'000.00, question du Groupe UDC, il s'agit de la dissolution de l'ancienne corporation. Nous avons gardé ce libellé qui est discutable car celui-ci avait été intégré dans le budget. Nous avons fait ceci par souci de transparence.*

*Concernant la vente de bois de feu, ce n'est plus la Commune qui vend le bois, c'est la Corporation forestière. »*

Mme Beaud complète les explications de M. le syndic en ces termes :

*« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, on participe au budget de fonctionnement de la Corporation forestière. La Commune participe à la perte ou au bénéfice, mais il n'y aura plus de vente de bois et de produits dans les comptes communaux. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président annonce le vote sur les comptes et leur boucllement dans leur ensemble.

## **2.3 Approbation des comptes 2018 et du rapport de gestion**

↪ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2018 de la Commune de Riaz.**

\* \* \*

## **3. Désignation de l'organe de révision**

M. le Président indique que les comptes communaux sont contrôlés et révisés obligatoirement par un organe fiduciaire. Ainsi, les comptes des années 2013 à 2018 ont été contrôlés par la fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle. Le mandat ne peut dépasser deux périodes de trois ans. C'est pourquoi un appel d'offres a été adressé à plusieurs fiduciaires de la place et du canton, sur la base d'un cahier des charges. Six offres sont parvenues. Après contrôle et examen, le Conseil communal et la Commission financière sont en mesure de faire une proposition de désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour les années 2019 à 2021.

M. le Président passe la parole à M. Georges Oberson, président de la commission financière.

Au nom de la **Commission financière**, M. Georges Oberson, Président, s'exprime en ces mots :

*« Suite aux demandes d'offres effectuées par la Commune pour la révision des comptes communaux, la Commission financière a comparé les diverses offres reçues. Conformément à l'art. 59 al. 1d du Règlement du Conseil général, la Commission financière propose BDO SA et suit la recommandation du Conseil communal. »*

M. le Président remercie M. Oberson pour son intervention et, la parole n'étant pas demandée, passe au vote.

↪ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix l'attribution de la révision des comptes communaux à la fiduciaire BDO SA pour les années 2019 à 2021.**

\* \* \*

## **4. Crédit d'investissement pour la modification du parking du bâtiment scolaire Monts 14**

Au nom du **Conseil communal**, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Vous avez pu prendre connaissance du cadre de cet investissement qui a pour but de renforcer la sécurité des élèves qui n'est plus assurée en tout temps avec la configuration actuelle du parking du bâtiment Monts 14 et en particulier depuis la mise en place des containers.*

*Le projet reçu du Bureau d'ingénieurs Sabert SA afin de mettre en place des mesures pour sécuriser cet emplacement prévoit notamment de fermer l'accès au parking depuis la route des Monts ainsi que sa*

sortie devant le bâtiment scolaire. Un accès unique d'entrée et de sortie sera alors créé pour cette partie du parking, depuis le parking en pavés filtrants.

Le devis du projet comprend notamment une estimation des travaux de génie civil, ainsi que des honoraires d'ingénieurs. Il est néanmoins prévu d'attribuer au personnel de la voirie la plus grande partie des travaux possible, et nous allons tout mettre en œuvre, dans la mesure du raisonnable, afin de diminuer au maximum le coût final de cet investissement. Il est naturellement encore difficile à l'heure actuelle de pouvoir estimer précisément les travaux qui pourront être effectués à l'interne en particulier. Je vais revenir sur le point A. C'est là que nous avons le risque d'accident fréquent. Nous avons essayé d'aller discuter avec les parents d'élèves pour qu'ils ne déposent pas les enfants dans cette zone, mais c'est mission impossible. On a remarqué que même en discutant, cela n'avait pas d'effet. Force est de constater que déjà en décembre, il y a eu des risques d'accidents. Dieu merci, les enfants n'ont rien eu. C'est que les petits enfants ne sont pas très hauts et quand vous avez un quatre quatre qui passe, on ne le voit pas forcément. Le point B que j'ai déjà mentionné auparavant concerne la sécurisation du chemin piétonnier. On ferme la sortie de la route des Monts. Dans ce point ici, les gens passent parfois dans les deux sens malgré l'interdiction de passer en contresens. Dans le cadre du projet on avait étudié quatre variantes et un des éléments qui était de supprimer le moins de places de parc pour les manifestations et pour assurer l'accessibilité des personnes en situation de handicap, pour tout ce qui est aussi les lotos, les mariages, le CO qui nous apporte aussi des occupations supplémentaires du parking lorsqu'il est disponible et d'autres manifestations. Cela permet aussi de déplacer la dépose-minute sur un circuit plus sécurisé. Au point D, les places en bas sont principalement prévues pour les lotos, etc, On peut fermer cette partie-là avec des cônes si c'est nécessaire durant les heures scolaires. Il y a encore le point E en blanc, qui représente la mise en place de potelets qui fait suite au parage de certaines voitures pour la dépose-minute. Les enfants qui vont ensuite traverser le passage-piétons. Cela pose un problème : quand les voitures sont parquées, le bus doit se déporter en sens inverse, c'est assez dangereux, donc il faut mettre en place ces potelets, notamment à cause du risque accru pour les enfants au niveau de la circulation. Il y a encore un déplacement des containers qui sera fait. Voilà pour les explications sur le projet retenu. Il y a encore une chose que je n'ai pas mentionnée, c'est que l'on a un problème actuellement, c'est que quand les enfants doivent prendre le car scolaire, ils doivent aller de temps en temps devant l'Hôpital. Ce déplacement de groupes d'enfants n'est pas terrible. Avec ce projet, il est assuré que les cars pourront aller se parquer dans le parking de l'école pour emmener les enfants en toute sécurité. Ce qui était aussi compliqué dans le cadre des quatre projets c'est qu'il y avait un élément qui a beaucoup occupé le bureau Sabert c'est l'accès des pompiers qui a simplement été conservé. »

M. le Syndic donne ensuite des précisions concernant le financement de l'investissement comme suit :

**Financement**

Emprunt bancaire ou autre CHF 42'000.00

**Crédit annuel**

Intérêt 2% CHF 840.00

Amortissement 4% CHF 1'680.00

CHF °2'520.00

M. le Syndic relève encore que conformément à l'article 107 du règlement du Conseil général, la dépense liée à cet investissement sera soumise au référendum facultatif. Au nom du Conseil communal il propose d'accepter cet investissement.

M. le Président remercie M. le Syndic pour son intervention et passe la parole à M. Georges Oberson pour le rapport de la Commission financière.

M. Georges Oberson intervient en ces termes :

« L'aménagement du parking du bâtiment scolaire Monts 14 est devenu nécessaire pour assurer la sécurité des élèves compte tenu de la configuration actuelle du parking et de l'augmentation du trafic dans le quartier.

Le coût des travaux s'élève à CHF 42'000.00.

La Commission financière préavise favorablement à la demande de ce crédit. »

M. le Président remercie M. Oberson et ouvre la discussion sur le point 4 « Crédit d'investissement pour la modification du parking du bâtiment scolaire Monts 14 ».

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

« Le Groupe PLR, suite à sa séance de groupe, a décidé de ne pas définir de consigne de vote pour ce point de l'ordre du jour. En effet, si les problèmes de sécurité autour de ce parking, en particulier à midi sont reconnus de tous, la mesure proposée a divisé notre camp sur son coût et sur sa forme.

Dans le souci d'urgence, il semble que certaines mesures plus simples pourraient déjà être prises pour endiguer le phénomène et permettraient de faire un test au lieu d'opter pour une solution qui ne risquerait que de déplacer le problème.

Ainsi, chacun votera en son âme et conscience.

Par contre, nous nous permettons de faire part de notre étonnement du fait que cet aménagement est déjà apparu dans le journal « le Riazois » du mois d'avril alors qu'il est à l'ordre du jour de la séance de ce soir. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Anne Favre-Morand s'exprime en ces mots :

« Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal d'avoir pris en compte certaines de nos inquiétudes. Ensuite, nous avons quand même quelques remarques. Nous aurions aimé avoir une documentation plus détaillée comme par exemple quelle part est affectée aux honoraires et quelle part aux travaux, surtout qu'il est indiqué que ceux-ci seront en grande partie réalisés par la voirie. De plus, nous avons quelques questions :

- L'étude a-t-elle pris en compte l'engorgement supplémentaire qu'il y aura à l'entrée de la rue Michel-Corpataux et l'engorgement de nouveaux patrouilleurs à cet endroit ?
- Cette variante sera-t-elle toujours optimale à vos yeux une fois que les pavillons seront enlevés ?
- Finalement, quelles étaient les autres variantes proposées par le bureau d'ingénieurs ? Il aurait été sûrement beaucoup plus agréable pour nous de pouvoir les étudier plutôt que de devoir accepter cette variante ma foi imparfaite, variante qui est, comme l'a aussi relevé Mme Moura est présentée dans le dernier « Riazois » sans prendre en compte la décision du Conseil général.

Ceci étant dit, nous sommes toutefois rassurés que le Conseil communal prenne en compte nos remarques concernant la sécurité de nos enfants. ».

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier s'exprime en ces termes :



*« La sécurité des enfants est importante et le Groupe UDC est favorable à cet investissement. Toutefois, nous avons une petite remarque sur la partie 2 du parking (côté place de jeux) qui se termine en impasse : lorsque toutes les places sont occupées, le véhicule cherchant sa place est obligé de faire marche arrière sur toute la longueur; peut-être à réfléchir s'il n'y aurait pas une solution plus judicieuse, mais nous soutenons ce projet. »*

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

*« Le Groupe PDC a pris connaissance de ce nouvel aménagement et il approuve cet investissement. Nous relevons que la sécurité de nos enfants passe avant tout. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour les réponses du Conseil communal.

*« Pour le Riazois, effectivement cela n'était pas très bien coordonné. Nous avons fait ceci afin d'économiser un tout-ménage. On ne pensait pas que ce sujet ferait autant de débats. Quand nous avons vu les débats au sein du groupe, nous nous sommes dits que nous n'aurions peut-être pas dû publier, mais c'était déjà parti à l'impression. Donc je vous prie d'accepter nos excuses pour ce point-là.*

*Au niveau de la documentation plus détaillée, nous avons pris note de ces remarques qui ont également été formulées au niveau de la Commission financière. Nous allons aussi adapter notre forme de présentation des objets à l'avenir afin d'en faire un standard plus détaillé avec les chiffréments des offres etc. pour que cela puisse être évalué plus en amont.*

*Concernant l'engorgement supplémentaire de la rue Michel-Corpataux, ceci a été prise en compte dans les discussions. Un concept est en route pour la mise en place de patrouilleurs scolaires et qui prend en compte cela. L'avantage de faire d'abord ce parking, c'est que la rue Michel-Corpataux va aussi être revue, lorsque qu'elle sera revue, elle le sera avec une configuration qui fonctionnera. Pour les variantes, nous avons fait valider une variante sérieuse aux services de l'Etat. Les autres n'ont pas été acceptées par les services de l'Etat, donc nous vous avons proposé la variante favorite et pas forcément la plus chère. C'est clair qu'on aurait aussi pu refaire tout le parking, ce qui serait une situation plus idéale, mais là on parlerait d'un autre budget.*

*Il y a aussi la question est-ce que la variante sera toujours optimale une fois les containers enlevés. Oui parce qu'elle prend en compte justement tous les éléments présentés.*

*Pour la marche arrière, c'est la même question que j'ai posée à l'ingénieur, il persiste et signe que cela va fonctionner. Il nous a montré des simulations. Les voitures peuvent reculer et se retourner en une ou deux manœuvres. C'est faisable, cela respecte les distances. Il est vrai que cela est difficile de se rendre compte sur un plan, mais lorsque qu'on visualise les logiciels de simulation, cela est beaucoup mieux. Voilà pour les réponses du Conseil communal. J'espère qu'elles satisferont le Conseil général. »*

M. le Président remercie le Syndic et passe la parole à M. Pierre Mauron.

Au nom du Groupe PS et Indépendants, M. Pierre Mauron intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, j'aurais juste une question complémentaire : On a souvent la Commission financière qui est interpellée lorsque qu'il y a des investissements ou des contrôles à effectuer. Cependant, la Commission d'aménagement n'est que très très peu sollicitée durant l'année ou durant la législature en général. Quand il y a des objets qui touchent également l'aménagement, ne serait-il pas possible d'également poser la question à la commission d'aménagement notamment lorsqu'il y a des variantes à choisir pour profiter également de cette commission quand cela touche des éléments comme*

*celui-là qui ont un lien avec l'aménagement du territoire, le CO, l'école primaire. Pour que le Conseil général soit aussi impliqué via ces deux commissions et qu'elles servent aussi à quelque chose. »*

M. le Président remercie M. Mauron pour son intervention et passe la parole à M. le Syndic qui répond en ces termes :

*« Très bonne remarque. Honnêtement, lorsque nous avons traité ce dossier en décembre 2018, nous ne pensions pas qu'il traînerait jusqu'ici. Nous pensions que ça irait plus vite, c'est pourquoi nous n'avons pas impliqué la Commission d'aménagement. Nous nous sommes dits que le temps de convoquer et discuter en commission, cela prendrait beaucoup de temps. On pensait que cela serait réglé à la fin janvier, mais avec toutes les consultations des services de l'Etat ou autres, cela prend plus de temps. Quand on considère que le projet a été démarré en décembre et que nous sommes maintenant en mai, il est vrai que nous aurions eu le temps, mais cela n'est pas si évident que cela. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et annonce le vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 24 oui et 5 abstentions le crédit d'investissement pour la modification du parking du bâtiment scolaire Monts 14.**

\* \* \*

## **5. Election du/de la Président/e du Conseil général**

M. le Président indique qu'il va maintenant procéder à l'élection du/de la Président/e du Conseil général pour la prochaine période.

Il rappelle le tournus des présidences durant la législature 2016-2021 décidé par les chefs de groupes avant la séance constitutive du 26 avril 2016. Pour rappel, le tournus décidé est le suivant :

- 2016                    groupe PLR
- 2017                    groupe PS et Indépendants
- 2018                    groupe UDC
- 2019                    groupe PDC
- 2020                    groupe à définir.

Conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aussi, conformément au tournus instauré, la parole est donnée au Groupe PDC.

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Le Groupe PDC présente comme candidat à la présidence, Monsieur Yves Pasquier pour la prochaine année.*

*M. Pasquier est âgé de 55 ans, marié, 2 enfants. Il est né à Riaz où il a effectué toute sa scolarité. Après des études au Collège du Sud, puis à l'Université à Fribourg où il obtint une licence en économie, il a débuté dans le domaine bancaire à Genève, puis à Fribourg. Maintenant, il est actif comme conseiller*

*dans le domaine des crédits pour les entreprises et les privés dans une banque de Bulle. De retour dans son village depuis quelques années, il fait donc partie du Conseil général et est membre de la Commission financière comme secrétaire ainsi que de la Commission de bâtisse. Durant ses jeunes années, il s'est investi dans les sociétés villageoises comme le FC Riaz en tant que joueur et entraîneur ainsi que dans la Société de Jeunesse. Ses hobbies principaux sont les balades en montagne ou en forêt, le ski, les sorties en raquettes ainsi que les voyages pour découvrir de nouveaux horizons.*

*Au nom du Groupe PDC, nous vous proposons la candidature de Yves Pasquier au poste de Président du Conseil général pour l'année 2019.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

M. le Président remercie M. Magli pour son intervention.

La parole n'étant pas demandée, il déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, **M. Yves Pasquier est élu à la Présidence du Conseil général** jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2020.

M. le Président félicite M. Pasquier pour son élection et lui passe la parole pour son discours.

*« N'essayez pas de devenir un homme qui a du succès, essayez de devenir un homme qui a de la valeur. »*

*Albert Einstein*

*Monsieur le Président du Conseil général,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
M. le Lieutenant de Préfet,*

*Cette citation d'Albert Einstein correspond bien à ce que je souhaite apporter à notre Commune.*

*Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'offrant la possibilité de présider notre assemblée. Soyez certains que je vais mettre toute ma motivation, ma détermination, mes compétences et mon énergie pour l'accomplissement de cette fonction.*

*Je remercie également mon prédécesseur Monsieur Louis Pittet, pour l'excellent travail accompli durant son année de présidence ainsi que les membres du Bureau pour leur très bonne collaboration.*

*Mon histoire avec Riaz a commencé il y a très longtemps puisque j'y suis né, ma maman également, ainsi que mon grand-père maternel. Mon enfance et mon adolescence passés dans ce village y ont forgé mes attaches. Ayant quitté le village après mes études pour des raisons professionnelles, j'ai séjourné durant douze ans dans le canton de Genève pour y travailler dans le domaine bancaire. Ce fut un réel plaisir d'y revenir il y a quelques années et je suis heureux et fier d'apporter ma contribution à l'évolution de cette commune. La tâche sera intéressante et enrichissante.*

*Pour notre commune, l'instauration du Conseil général en lieu et place de l'assemblée communale fut un événement historique. Ce fut un succès grâce à vous et à mes prédécesseurs au poste de président. Le*

*pouvoir législatif est entre les mains de trente conseillers généraux qui ont pour but d'amener les aspirations et attente de la population devant les autorités communales. Je vous invite à toujours être à l'écoute des Riazoises et des Riazois et être dignes de la confiance placée en vous.*

*Par ailleurs, je tiens à relever l'excellente collaboration et coordination entre les différents groupes politiques et avec le Conseil communal. Je souhaite que ce soit toujours un lieu propice pour faire avancer le débat d'idée et le débat politique. Je relève également les bonnes relations à l'intérieur des diverses commissions et espère que cela se poursuivre ainsi.*

*Peut-être que vous faites la même réflexion que moi : nous avons de la chance de pouvoir vivre ici, dans un village qui bénéficie de bonnes infrastructures avec des écoles, un hôpital, une administration communale, un Conseil communal qui fonctionne et des sociétés sportives et culturelles. Nous avons également un excellent cadre de vie avec un village bien entretenu, une nature bien préservée et de magnifiques forêts et chemins à parcourir.*

*Pour conclure, je réitère mes remerciements pour cette élection à vous Toutes et Tous, ainsi qu'à ma famille et mon épouse pour son soutien. C'est avec plaisir que je partage le verre de l'amitié avec vous à la fin du Conseil général. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée. »*

M. le Président remercie M. Pasquier pour son allocution et passe au point suivant de l'ordre du jour.

\* \* \*

## **6. Election du/de la Vice-président/e du Conseil général**

M. le Président passe à l'élection du/de la Vice-Président/e du Conseil général pour la période 2019-2020. Selon le tournus instauré, la vice-présidence revient au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, M. Julien Tercier intervient en ces mots :

« Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons le plaisir de proposer Madame Sophie Moura pour cette élection. Agée de 41 ans, Sophie Moura a grandi dans le village du Pâquier où elle a effectué toute sa scolarité. Après des études à l'école normale de Fribourg, elle a enseigné durant 3 ans à Genève avant de revenir en Gruyère. Elle est actuellement titulaire d'une classe de 7-8 H dans les écoles de Bulle-Morlon. Etablie depuis 15 ans à Riaz, Sophie Moura a intégré le Conseil général en 2016 comme la majorité d'entre nous et est membre de la Commission sports, culture et générations. »

M. le Président remercie M. Tercier pour son intervention.

La parole n'étant pas demandée, il déclare, conformément à l'art. à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, **Mme Sophie Moura élue à la vice-présidence du Conseil général** jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2020.

M. le Président félicite Mme Moura pour son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant son année de vice-présidence.

\* \* \*

## **7. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier « Sécurité routière à la rue de la Gruyère »**

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Dousse, conseiller communal en charge de la sécurité pour la présentation de ce point.

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Vous avez pu prendre connaissance de la détermination du Conseil communal sur le postulat concernant la sécurité à la rue de la Gruyère. La commune a pris contact avec l'exploitant de cet établissement, lequel a rapidement pris des mesures pour préserver la sécurité, en particulier celle des piétons.*

*Nous avons également pu compter sur la collaboration des services de l'Etat lorsque des problèmes de sécurité se sont présentés sur nos routes. Nous avons également pris contact avec la Police cantonale, afin qu'elle effectue des contrôles réguliers.*

*La situation sera encore améliorée lorsque les aménagements Valtraloc auront été réalisés dans ce secteur. »*

M. le Président remercie M. Dousse pour son intervention et passe la parole aux auteurs du postulat.

Au nom du **Groupe PLR**, M. Julien Tercier s'exprime en ces termes

*« Monsieur le Conseiller communal,*

*Merci pour votre réponse au postulat. En préambule et conformément à la séance lors de laquelle nous avons transmis le postulat, nous avons déjà relevé les premières mesures concrètes mises en place pour atténuer les problèmes, notamment avec le propriétaire. Différents aspects ont été abordés dans votre réponse et nous vous remercions pour les éléments apportés.*

*Nous constatons toujours à certains moments de la journée quelques difficultés, cependant par rapport à la situation initiale, nous constatons une amélioration. Cette situation n'est certainement pas idéale et durable. Nous prenons donc acte avec satisfaction de l'intégration de la problématique dans le projet des aménagements Valtraloc du lot 4b.*

*Nous avons pris connaissance avec intérêt des informations dans le Riazois concernant Valtraloc et en particulier l'avant-projet du lot 4b et serions très intéressés à constater de manière concrète cette intégration et de manière plus générale les phases du projet.*

*Pour terminer, et pour revenir sur les propos de M. Mauron lors du point 4, nous vous conseillons de profiter de la Commission d'aménagement et de l'énergie et de leur capacité pour vous épauler et challenger ces projets. »*

M. le Président remercie M. Tercier pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, M. le Président déclare clôt la discussion et déclare que le **Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Sabine Remy et M. Julien Tercier.**

\* \* \*

## **8. Adoption du règlement sur le droit de cité communal (nouvelle version)**

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Schwab, Syndic.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Comme vous avez pu le voir, il y a juste un mot à changer. C'est le modèle cantonal qui avait un « défaut » alors qu'il avait été préavisé favorablement. Je me tiens à disposition pour toute question et vous invite à accepter le règlement tel que proposé. Je vous remercie pour votre attention. »*

M. le Président remercie M. le Syndic pour son intervention. Il ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou les Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Cela n'étant pas le cas, M. le Président annonce le vote.

**✎ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix le règlement sur le droit de cité communal avec la modification demandée par le Service des communes.**

\* \* \*

## **9. Présentation du projet de transformation de l'Aigle Noir**

Pour ce point, M. le Président passe la parole à M. Hugues Bosson, Président de la Commission bourgeoisiale et à M. Achille Deillon, architecte du projet.

*« Monsieur Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,*

*Au nom de la Bourgeoisie, je vous adresse à toutes et à tous mes plus cordiales salutations. En 2014, nous avons décidé de procéder à la réfection du bâtiment de l'Aigle Noir. Soucieux de concevoir un projet qui mette ne valeur notre patrimoine, et qui soit approuvé par le Conseil communal, nous avons participé à un MEP. Il nous a permis de prendre des décisions en corrélation avec les parcelles adjacentes.*

*Après diverses réflexions, études et projets multiples nous avons retenu et élaboré les trois options suivantes :*

**1) Démolition de la grange**

*(Cette partie du bâtiment n'est pas originelle. Elle a été rajoutée en deux fois et à deux époques différentes) Nous avons obtenus l'accord des monuments historique, avec certes, des conditions pour la réalisation d'un nouveau bâtiment.*

**2) Construction d'un nouveau bâtiment**

*Ce bâtiment remplacera la grange. Il comprendra six appartements et des locaux pour une nouvelle banque Raiffeisen.*

**3) Rénovation du bâtiment existant**

*Il accueillera désormais une crèche (Les chemins de l'enfance). Cette crèche existe déjà. Elle déménagera dans notre village.*

*Nous aménagerons dans les combles une salle polyvalente.*

*Je passe la parole à Monsieur Achille Deillon des Bureaux Deillon Delley à Bulle qui va vous présenter plus concrètement ces futures réalisations. »*

M. Achille Deillon présente le projet en ces termes :

*« Bonjour à tous,*

*Effectivement, comme l'a dit M. Bosson, suite au MEP il y a eu des questions comment revitaliser, parce que c'est l'objectif de la Bourgeoisie, c'est un bâtiment qui existe, mais qui a besoin d'être rénové ou transformé. A partir de là, différents scénarios se sont mis en place. Que faire, transformer le rural en habitation, réaliser des surfaces commerciales, etc. Beaucoup de questions et un peu d'histoire qui vient aider un peu en collaborant avec les Biens culturels, c'est que finalement, il apparaît comme une ferme, mais cela n'est pas une ferme. A l'origine, c'est une auberge. On en trouve des traces et quand nous avons analysé la structure du rural, on a découvert que cette structure avait été surhaussée. Ceci nous a donné d'autres objectifs et dans la discussion on s'est dit que la partie rurale ne serait pas évidente à transformer, ce serait possible, mais avec des difficultés et finalement, il s'est avéré que la structure n'avait plus tellement d'intérêt patrimonial et dans l'idée c'était de dire de conserver le bâtiment et de le revitaliser pour redonner une identité au bâtiment d'origine. Le scénario a été dit, on va construire ce bâtiment à l'arrière, on est dans le périmètre ISOS, ce qui veut dire qu'on a l'obligation de répondre à des critères d'intégration que cela soit par le toit, que cela soit par les gabarits mis en place. L'objectif de la Bourgeoisie n'est pas forcément dans ce cadre-là d'optimiser la rentabilité maximum que pourrait le permettre le terrain, mais de créer un complexe avec ce bâtiment. Il est clair que la question de trouver des partenaires s'est posée. Faire des surfaces commerciales pour ne pas avoir que du locatif était une idée de la Bourgeoisie. La Raiffeisen s'est alors intéressée à venir amener une partie commerciale dans ce bâtiment et on le verra également, dans l'autre bâtiment, la partie crèche. Le nouveau bâtiment est implanté à l'arrière du bâtiment existant et longera le chemin des écoliers existant. Il met aussi en scène le bâtiment existant devant avec quelques places de parc à l'extérieur, ainsi qu'une future zone de dépose réservée à la crèche et un petit bâtiment demandé par la Raiffeisen, il s'agit d'un « drive » ».*

M. Deillon présente ensuite les plans de chaque niveau des bâtiments.

M. le Président remercie MM. Hugues Bosson et Achille Deillon pour leur présentation.

## **10. Divers**

M. le Président passe la parole à M. le Syndic pour les **divers du Conseil communal**.

*« En préambule, je voudrais remercier la Bourgeoisie pour l'excellente collaboration qu'on a eue. Ces dernières années, nous avons eu quelques discussions par rapport à ce projet. Le projet qui a été présenté a convaincu l'ensemble du Conseil communal directement. Tous les éléments qu'on souhaitait ont été prise en compte. C'est vraiment une grande valeur ajoutée au niveau de l'emplacement de ces bâtiments, la crèche qui vient compléter le complexe scolaire. Tous les accès sont bien pensés. Cette banque régionale qui viendra, c'est aussi bien pour les impôts. Les quelques habitants bénéficieront d'une vue imprenable sur le terrain de foot, c'est vraiment formidable. Pour tous les sportifs aguerris, il y a des appartements sympas qui vont être mis à disposition.*

*Pour la suite, le Conseil communal, comme vous le savez, n'est pas en reste avec les dossiers prenants, notamment dans le cadre de la 5 G.*

*- Au sujet des antennes 5G le CC avait décidé d'appliquer le principe de précaution avant la polémique médiatique. Il émettra ainsi un préavis défavorable pour la demande de permis actuellement en cours. Il confirme ainsi sa volonté de protéger la population de Riaz dans le cadre de ce qu'il peut faire. Celle-ci s'est par la suite fortement exprimée par des oppositions lors de la mise à l'enquête de l'antenne.*

- En ce qui concerne le parcage au CO, nous avons reçu de nombreuses questions de la part des élus et avons précisé qu'un service d'ordre est systématiquement mis en place par le CO lors de manifestations d'envergure.

- Champy-Sud : une procédure est en cours contre le promoteur.

- Les détails concernant Valtraloc ont été publiés dans le Riazois. On va vous informer au fil de l'eau et impliquer la Commission d'aménagement pour le lot 4 en tous cas.

- En ce qui concerne la zone 30 km/h de la Saletta, la procédure d'approbation des plans est en cours.

- Entretien des routes – route des Monts : les travaux de réfection de la deuxième partie de la route des Monts auront lieu du 13 au 17 mai prochain.

- Nous venons de recevoir le retour de la Direction de la sécurité et de la justice concernant l'examen préalable du règlement de police. Le préavis est favorable, mais quelques modifications doivent être apportées au document avant qu'il ne puisse être mis en consultation. Les dispositions qui concernaient le stationnement ont été sorties et font l'objet d'un règlement ad hoc qui est en phase finale d'élaboration.

- Le chantier de l'école va bon train et les délais ainsi que le budget sont tenus en l'état, malgré un surcoût d'environ CHF 150'000.00 engendré par le service de l'environnement qui a exigé la mise en place d'une ventilation double flux, jugée inutile pour un bâtiment de cette taille par la CoBa et le CC au regard des deux autres bâtiments qui n'en possèdent pas. La partie rénovation de l'ancien bâtiment apporte également son lot de surprises contenu pour l'instant par les divers et imprévus. La phase actuelle du chantier permet le séchage des éléments en béton et la réalisation des éléments préfabriqués dans les locaux des fournisseurs.

Nous tenons à remercier notre dévouée caissière qui depuis mai 2016 a accompli de nombreuses tâches pour reprendre les finances communales. Christelle a été un soutien important du Conseil communal tant au quotidien, pour la mise en place du contrôle des créanciers que pour la préparation des séances du Conseil général comme ce soir. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons le meilleur tant dans sa vie personnelle que pour son futur professionnel. Voilà c'est ton dernier Conseil général en tant que caissière. Pour marquer l'événement, je te remets au nom du CC un bouquet de fleurs.

Par la même occasion nous souhaitons la bienvenue à Gentridé qui a débuté au 1er mars et repris sa fonction depuis la mi-avril. Elle est titulaire d'un Bachelor de la Haute école de gestion de Fribourg et a fait ses armes notamment auprès de la commune de Bulle et du service des curatelles des communes de Riaz, Morlon et Bulle au sein du secteur comptabilité puis en tant que conseillère financière auprès de Swisslife. C'est avec plaisir que nous l'accueillons au sein de notre équipe dynamique de l'administration communale et que nous lui souhaitons plein succès dans ses activités en tant que caissière communale.

Pour terminer, le Conseil communal souhaite remercier Monsieur Vincent Louis Bosson, Monsieur le Lieutenant de Préfet, pour tout le travail fourni au sein du Conseil général. Il a su, avec ses pairs, mettre en place la structure nécessaire au bon fonctionnement du Conseil général. Ses compétences juridiques ont été un énorme atout dans ce cadre. Son entregent et sa diplomatie ont également pu être observées dès les premières heures. Le Conseil communal tient donc à le remercier d'avoir œuvré pour le bien commun et regrette son départ dû à ses nouvelles fonctions à la Préfecture de la Gruyère qui compte désormais un atout de taille. Nous nous joignons au message du Président du Conseil général en fin de séance afin qu'il soit honoré comme il se doit. Cher Vincet, nous te d'ores et déjà souhaitons bon vent et plein succès pour la suite de ta très certainement riche carrière professionnelle. »



M. le Président remercie M. le Syndic et annonce les **divers du Conseil général**.

Les dates des prochaines séances du Conseil général sont annoncées comme suit.

- mardi 18 juin 2019 à 20 h, séance de réserve
- mardi 24 septembre 2019 à 20 h, séance de réserve
- mardi 10 décembre 2019 à 20 h (séance du budget 2020)
- mardi 12 mai 2020 à 20 h (séance des comptes 2019)
- mardi 7 juillet 2020 à 20 h, séance de réserve
- mardi 22 septembre 2020 à 20 h, séance de réserve
- mardi 15 décembre 2020 à 20 h (séance du budget 2021)

Le calendrier 2020 sera prochainement transmis par e-mail et les dates des séances du Conseil général seront disponibles sur le site internet.

Pour la suite des divers, M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

## **A. PROPOSITION**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe aux postulats

## **B. POSTULAT**

M. le Président passe la parole à Mme Florence Pasquier pour la lecture du postulat « Sécurité des piétons aux abords du giratoire de la poste » qu'elle dépose conjointement avec M. Christophe Bieri.

*« Nous avons constaté par plusieurs fois des enfants qui jouent et qui vont à trottinette sur le trottoir contournant la poste. Ceci est très dangereux vu l'intense trafic du giratoire et certains véhicules qui chevauchent le trottoir. C'est pourquoi, nous demandons d'étudier la possibilité de mettre une barrière de sécurité en bordure de trottoir, afin de protéger tous les piétons. L'autre problème est le trottoir très étroit reliant la rue de la Roulema à la rue de Corbières, que les camions "mordent" régulièrement. Là aussi, nous demandons une meilleure sécurité pour les piétons. »*

M. le Président remercie Mme Pasquier et annonce que ce postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Blanc pour la lecture du postulat « Des solutions pour les déchets sur la voie publique » qu'il dépose conjointement avec M. Samuel Favre et M. Christophe Bieri.

*« Les déchets sur la voie publique sont une réalité à Riaz, malgré le bon travail de la voirie. Il vous suffit par exemple de vous promener sur les berges de la Sionge ou près des arrêts de bus pour confirmer cette constatation. C'est également le lot quotidien des agriculteurs ayant des parcelles près des axes routiers. Interpellée à plusieurs reprises par une citoyenne, la Commune semble comprendre la situation sans pourtant vouloir être plus proactive dans le domaine.*

*Les propositions du dernier postulat déposé à ce sujet n'avaient été que peu prises en considération par le Conseil Communal, notamment en justifiant cela par je cite « A ce jour, l'administration n'a pas enregistré de plaintes concernant des déchets jetés dans nos espaces publics ». Ceci n'étant maintenant*

*plus le cas, les déposants et cosignataires demandent au Conseil Communal de prendre des mesures concrètes qui s'inscrivent à terme et qui deviennent pérennes.*

*Des exemples simples sont possibles afin de permettre une amélioration sensible de la situation; ceux-ci vous ont été proposés par la citoyenne précitée:*

- *Installer des poubelles mieux adaptées dans les endroits clés, avec compartiments pour mégots de cigarettes.*
- *Multiplier les actions coup de balai en associant la population riazoise.*

*De plus, il nous paraît important que notre commune ait une vision plus large et globale de la gestion des déchets dans notre village. Ce souci lié à cette problématique a déjà l'objet de discussions et réflexions au sein des conseils Général et Communal (déchetterie, déchets sur la voie publique, poubelles sauvages dans les moloks), sans, qu'à ce jour, des solutions satisfaisantes soient trouvées. Nous demandons donc au Conseil Communal un plan d'action et des propositions concrètes liés à ces diverses remarques. »*

M. le Président remercie M. Blanc et annonce que ce postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe aux résolutions

## **C. RESOLUTION**

Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, M. le Président passe aux questions.

## **D. QUESTIONS**

M. le Président passe la parole à M. Eric Magnin pour sa question :

*« Le sujet de la 5G a été abordé par M. le Syndic. Afin d'être complet, je vais poser ma question conjointement avec Mme Sophie Moura.*

*En date du 3 avril 2019, l'administration communale a reçu un courrier de Mme et M. Rolle concernant l'arrivée de la 5G, courrier qui nous a également interpellés.*

*En effet, depuis quelques semaines, le sujet est omniprésent dans les médias relevant une incertitude de l'impact de ces nouvelles technologies sur la santé de la population, comme expliqué dans le courrier précédemment cité.*

*De plus, nous avons constaté que dernièrement une mise à l'enquête pour un échange d'antenne actuelle pour une nouvelle antenne sur une station de communication mobile a été déposée auprès de la Commune.*

*Le Canton de Vaud a suspendu l'installation d'antennes 5G et adopté une résolution demandant un moratoire sur ces antennes. Le Canton de Vaud a été suivi par les Cantons de Genève et du Jura. Quant au Canton de Fribourg, les autorités étudient encore la question.*

*Nos questions au Conseil communal :*

- *Cette mise à l'enquête concerne-t-elle déjà la 5G ? Dans ce cas-là, il aurait été opportun de décrire clairement la présence de cette nouvelle technologie.*
- *Y-a-t'il eu des oppositions suite à cette mise à l'enquête ? Nous avons déjà entendu que oui. Nous aimerions savoir combien.*
- *Le courrier de Mme et M. Rolle soulève des questions très pertinentes et nous souhaiterions être informés des réponses qui leurs seront données par la Commune. »*

M. le Syndic indique que les réponses aux questions ont été données dans les divers du Conseil communal. Il précise que la Commune a reçu entre 40 et 50 oppositions et qu'il est pris note du souhait de recevoir une copie de la réponse du Conseil communal au courrier de M. et Mme Rolle. Il ajoute que la Commune n'intervient pas dans la modification des libellés des mises à l'enquête.

M. le Président passe la parole à M. Patrice Gremaud pour sa question.

*« La presse vient de signaler la future exploitation de la gravière de Botterens dont le permis a été délivré il y a près de 20 ans. L'étude d'impact de 1997 indique que la majorité des transports de matériaux transitera par Riaz, sans tenir compte des transports des remblais pour compléter la gravière ni des graviers triés. Si ne n'est pas fait, nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures pour contenir au maximum les nuisances induites par cette activité de longue durée au préjudice de notre population.*

*Si l'on se réfère au rapport d'impact sur l'environnement de 1997 joint au permis d'exploiter la gravière et dont nous avons connaissance, ainsi qu'aux déclarations rapportées par la presse à la suite de la séance d'information organisée par les Autorités de Botterens, nous découvrons que :*

- 1) *La majorité des graviers extraits à Botterens seront amenés à Sorens, à raison de 70% via Corbières et 30% via la route H189. Avec une prévision proche de 25'000 trajets de camions par année, traversant Riaz durant environ 9 ans.*
- 2) *Le préavis de l'Office Cantonal de la Protection de l'Environnement exige que la gravière soit comblée avec le même volume que celui des matériaux extraits. Les transports par camion nécessaires à cette opération ne sont, curieusement, pas évoqués dans l'étude d'impact. Pas plus que les transports de sables et graviers triés à Sorens à destination des divers chantiers. Ce second point présuppose qu'un nombre supplémentaire de transports par camion quasi identique à celui nécessaire à l'extraction, traversera à nouveau majoritairement notre localité.*

*La population riazoise sera donc celle qui va endurer le plus fortement les nuisances et les dangers dus à l'augmentation exponentielle du trafic lourd engendré par la future exploitation de la gravière de Botterens conjointement à celle de Sorens.*

*Comme la Commune de Riaz n'a vraisemblablement pas qualité pour remettre en cause la validité du permis délivré il y a 20 ans, nous demandons au Conseil communal de prendre contact avec la Préfecture, le Conseiller d'Etat directeur de la DAEC, voire avec la députation gruérienne, et solliciter urgemment :*

- 1) *Le renforcement du pont sur la Sionge à Echarlens, dont la charge utile est actuellement de 18 tonnes, afin de le rendre compatible avec le trafic lourd et ainsi de permettre la répartition, avec un itinéraire supplémentaire, du transports d'une partie des matériaux et des étudiants du C.O. de Riaz.*

- 2) *La correction du giratoire de la poste à Riaz, pour améliorer la circulation des véhicules lourds venant de Vuippens et tournant en direction de Corbières. L'embranchement de la route de Corbières est reconnu non conforme aux normes et les chauffeurs doivent effectuer des manœuvres compliquées et empiéter sur le trottoir en sortie du carrefour ou franchir la ligne continue face à la poste. Cette correction est indispensable pour assurer la sécurité des piétons et de la circulation.*

*Ces mesures urgentes, clairement à charge de l'Etat, sont la seule solution pour corriger les erreurs de conception et de planification et ainsi, atténuer les lourds inconvénients et dangers prévisibles que subiront les Riazois. Relevons que l'augmentation du trafic, notamment de véhicules lourds, devra se conjuguer durant quelques années avec la réfection totale des routes cantonales et du pont dans notre localité. Il n'y aura pas d'itinéraire bis, ni pour les ambulances, ni pour TPF/ MOBUL ! »*

M. le Président remercie M. Gremaud pour son intervention et passe la parole à M. le Syndic.

*« Merci, M. Gremaud pour les bonnes explications. Ce n'est effectivement pas la compétence de la Commune pour le permis. Ce sujet préoccupe le Conseil communal. Une autre commune s'inquiète aussi de notre réponse, il s'agit de la Commune de Broc, préoccupée par le trafic supplémentaire qui traversera la localité.*

*Nous avons décidé de conjointement contacter la Préfecture mais n'avions pas imaginé contacter directement la DAEC.*

*Je ne veux pas engager le Conseil, mais je trouve que les éléments qui sont ressortis font sens. On a parlé de barrières qu'il faudrait mettre pour sécuriser cet endroit. On mettra certainement cette barrière, mais quand on mettra la barrière, les véhicules ne pourront plus passer. Donc cela veut dire automatiquement que le giratoire devra être refait. Il va y avoir une petite guéguerre avec les services de l'Etat pour refaire ce giratoire à leurs frais. On est déjà passés pour les dindons de la farce lors de sa construction alors qu'on n'y pouvait rien, alors qu'on les avait avertis que cela ne jouerait pas, mais ils ont dit « c'est nous les ingénieurs ». C'est vrai que la conjugaison avec la réfection totale des routes cantonales n'est pas idéale. Ce que je relève de positif, c'est que cette gravière n'est pas à Riaz. Je sais déjà que le Conseil communal d'Echarlens ne sera pas positif avec le renforcement du pont pour que le trafic passe à travers leur village, mais nous leur poserons la question. J'espère que cette réaction à chaud apporte satisfaction. »*

M. le Président remercie M. le Syndic pour sa réponse et passe la parole à Mme Anne Favre-Morand pour sa question.

*« Nous aimerions vous faire part de nos inquiétudes concernant le tournus au sein des employés de l'administration communale alors que durant plusieurs dizaines d'années le personnel de l'administration était fidèle au poste. Nous déplorons beaucoup de démissions, de départs anticipés depuis quelques mois et ceci depuis le retrait d'Elisa Gremaud. Les personnes qui ont quitté l'administration ou qui sont sur le point de le faire ont toujours été reconnues pour réaliser un travail remarquable, c'est donc assurément une perte pour notre commune.*

*Comment pouvez-vous expliquer ces départs ? De plus, depuis le début de la législature vous nous parlez de restructuration, de gagner en efficience. Là encore, où en êtes-vous ? Finalement, de très nombreux postes ont été mis au concours, pour quels secteurs et sont-ils tous repourvus ? »*

M. le Président remercie Mme Anne Favre-Morand pour sa question et donne la parole à M. le Syndic qui répond en ces termes :

*« Au niveau des démissions, je ne vais pas entrer dans le détail car les personnes sont parties soit pour des opportunités professionnelles, soit pour d'autres raisons qui pour des personnes qui étaient présentes avant ne seraient pas très agréables d'être notées dans le PV.*

*Pour la restructuration pour une meilleure efficience, je pense que nous pouvons dire que c'est bien en route. Nous voyons que les nouvelles personnes qui nous ont rejoints ne sont pas reparties en courant. Nous avons aussi eu une augmentation de la charge de travail. Des postes que nous avions auparavant à 60% ont dû être augmentés à 80 % voire 100%. Les personnes qui étaient là ne souhaitaient pas forcément travailler à 100%. Nous avons donc essayé de trouver des solutions à l'interne pour pouvoir conserver ces personnes. Finalement, d'autres opportunités se sont faites afin qu'elles gardent un taux d'activité plus réduit. Nous n'avons pas poussé les personnes dehors, au contraire, nous regrettons leur départ. Personne n'a jamais claqué la porte fâchée. En tous, cas, nous avons une grande considération pour notre personnel communal.*

*Concernant les très nombreux postes, on a publié plusieurs fois car on a la volonté d'engager la bonne personne par rapport au cahier des charges et on ne prend pas le moins mauvais choix. Les personnes qui ont été engagées étaient notre meilleur choix.*

*A la suite du départ de Mme Slinger, nous avons engagé Mme Huruglica. Au niveau de la voirie, M. Pasquier a décidé de partir afin de mettre en route son entreprise. Au service technique, le poste est encore occupé par une personne à 20% et qui avait une formation qui n'était pas une formation technique et puis le Conseil communal, dans le cadre de la restructuration a souhaité, vu la complexité des dossiers et pour éviter de se retrouver avec des procédures d'avocat et autres de traiter les dossiers avec une personne qui vient du technique. Nous avons donc engagé une dessinatrice en bâtiment que nous vous présenterons probablement lors de la prochaine séance.*

*C'est clair qu'avec l'entrée en vigueur du Conseil général ainsi qu'avec le sérieux du traitement des dossiers et de vos propositions, nous avons une charge administrative qui est beaucoup plus élevée. La charge administrative avec les écoles est également plus élevée. Nous avons également engagé une personne au secteur gouvernance pour seconder Mme Gendre. Mais je ne crois pas que les personnes partent parce qu'elles sont fâchées. Elles ne l'ont pas dit comme cela. C'est clair qu'il y a un renouveau qui se fait et que la situation de la charge augmentant, les postes se transforment et deviennent plus du 80 à 100%. Si on met deux personnes à 50% ce n'est pas la même chose qu'une personne à 100%. Il y a tout l'échange de coordination du dossier qui doit se faire. On dit en général qu'on perd 20% du temps sur chaque personne au maximum, donc je pense qu'on va dans le bon sens. En tous cas, les gens sont assez positifs. On a aussi naturellement Hugo, j'ai oublié Hugo qui est resté pour nous assister au Front Office, à la Caisse AVS suite au départ de Janine. Excuse-moi Hugo de t'avoir oublié. Tu fais tellement partie de la maison qu'on t'en oublie. Je te prie de m'en excuser. »*

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à Mme Sabine Remy pour sa question.

*« Ma question porte sur les déchets communaux. Dans un but de regroupement des nombreuses interrogations que nous avons au sein du groupe, concernant les déchets communaux et leur augmentation significative, nous nous permettons les quelques questions et remarques suivantes.*

- Le Conseil communal a-t-il déjà demandé l'étude d'une solution alternative à celle utilisée aujourd'hui, à savoir les sacs taxés, comme suggéré par la Commission financière? Si oui laquelle ?*

- *Nous avons remarqué que plusieurs citoyens des communes aux alentours déposent systématiquement leur poubelle taxée dans nos containers, ce qui augmente notre tonnage. Est-ce que la possibilité de sortir de l'Association intercommunale a été envisagée ? Si non, serait-elle une solution envisageable ? Ou est-ce qu'une table ronde avec les autres communes pourrait faire évoluer la situation ?*
- *Nous avons également remarqué à plusieurs endroits des véhicules stationnés de manière régulière sur les places entourant les moloks. Le Conseil communal a-t-il déjà pris des mesures contre ce stationnement « sauvage » ?*

*Afin de conclure ce point et ces propos, je tiens à citer un exemple d'une commune qui a opté pour une autre solution. Ceci afin de donner d'éventuelles idées ou exemples concernant nos déchets.*

*La commune en question facture CHF 70.00 par personne du ménage par année. Le ménage reçoit une clef de la déchetterie qui est accessible du lundi au samedi de 06h30 à 20h00 sous surveillance vidéo. En ce qui concerne les poubelles, des moloks sont disposés à plusieurs endroits dans la commune mais ceux-ci sont également verrouillés et accessibles à l'aide de la même clef.*

*Je ne me permets pas d'avancer qu'il s'agit d'une solution idéale pour Riaz, mais simplement un exemple de ce qui se fait ailleurs et des éventuelles possibilités que nous avons afin de durcir notre politique en matière de déchets et ainsi en réduire les coûts. Sachant que cela représente une charge importante sur laquelle nous pouvons avoir un effet, contrairement aux charges liées cantonales, je pense qu'il est judicieux d'accorder une grande attention à cette problématique. »*

M. le Président remercie Mme Remy et passe la parole à M. le Syndic.

*« En 2015, nous avons fait une étude globale qui avait pris en compte une compacteuse. Les coûts engendrés étaient alors beaucoup plus élevés que la situation actuelle. Par contre, une chose toute simple qui a encore été discutée hier soir en séance du Conseil communal, il s'agit de faire un appel d'offre pour l'évacuation des déchets. Nous allons le faire prochainement.*

*On ne pensait pas que le tonnage augmenterait dans les proportions comme cela a été relevé par la Commission financière et son Président. On a décidé d'agir. C'est effectivement un des rares points où on peut encore faire quelque chose*

*Concernant les véhicules stationnés à proximité des places entourant les moloks, je crois que ceci a à chaque fois été dénoncé à la police. Nous allons encore étudier s'il est possible de faire mieux.*

*Pour les autres éléments, ceux-ci feront partie des réflexions qui seront menées, selon ce que m'a dit Mme la conseillère.*

*On vous remercie pour toutes ces questions. Ces retours sont importants pour nous. C'est vous qui êtes au front, sur le terrain. Nous sommes parfois un peu noyés dans notre quotidien un peu trop fourni ces temps et cela est très bien d'avoir ce genre de retours, on vous remercie. »*

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses explications et passe la parole à M. Joseph Mauron pour sa question.

*« Monsieur le Président, un point qui a déjà été abordé lors de nombreuses séances concerne la rue de Saletta qui devient de plus en plus une « piste de course » à l'intérieur de notre village. Lors de la dernière séance du Conseil général, le montant mis au budget a été rabaissé et malheureusement pour cette*

*situation-là, nous pensions qu'il était nécessaire de tout remettre à l'enquête, ce qui n'a pas été le cas. Nous sommes maintenant le 30 avril, demain nous sommes le premier mai et comme cela n'était pas nécessaire de remettre à l'enquête et les mesures à moindre frais seraient possible, je prie le Conseil communal de ne pas attendre 2020 ou encore plus tard avant de mettre cette rue en zone 30 km/h. Merci d'avance. »*

M. le Président remercie M. Mauron et passe la parole à M. le Syndic.

*« Je remercie M. Mauron pour cette très bonne intervention. Nous sommes en finalisation du nouveau dossier. Nous allons mettre en place ces mesures le plus rapidement possible. Je passe souvent sur cette route et je confirme que c'est un circuit de course. On a beau mettre des radars préventifs, la route est propice à l'accélération. Le problème est que les radars, nous ne pouvons pas les mettre où on veut, sinon cela ferait longtemps que j'en aurais acheté en tous cas deux pour mettre sur la rue de la Gruyère. On aurait des bonnes rentrées d'argent. »*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe aux remarques.

## **E. REMARQUES - COMMENTAIRES**

Aucun membre du Conseil général souhaitant faire un commentaire, M. le Président intervient en ces mots :

*« Le 8 avril dernier, j'ai reçu la démission de M. Vincent Louis Bosson dont je vous donne maintenant lecture:*

*« Démission du Conseil Général*

*Monsieur le Président,*

*Par la présente, je vous communique ma démission du Conseil général de Riaz avec effet au 15 avril prochain.*

*Comme vous le savez, j'exerce depuis quelques mois de nouvelles activités professionnelles en qualité de Lieutenant de Préfet de la Gruyère. Cette fonction m'oblige à prendre une certaine distance par rapport aux affaires purement communales, afin d'éviter de potentiels conflits entre les intérêts du district et ceux de la Commune de Riaz.*

*C'est donc avec regret et non sans émotion, que je me vois contraint de prendre cette décision, sachant cependant qu'elle est la seule qui puisse garantir le bon fonctionnement de nos institutions respectives. Je garderai le souvenir impérissable d'avoir pu participer activement au lancement de cette nouvelle institution et remercie l'ensemble de nos collègues pour tout ce que nous avons pu partager de positif durant ces trois dernières années.*

*J'espère que vous comprendrez ma décision et que nous aurons l'opportunité de nous revoir lors de nombreuses occasions, qui ne manqueront pas d'alimenter la riche activité associative de notre très chère commune.*

*Enfin, je profite de ces quelques lignes pour vous souhaiter, ainsi qu'à tous les membres du Conseil général, plein succès pour la suite de la législature.*

*En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.*

Vincent Louis Bosson »

*Cher Vincent,*

*Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous devons enregistrer ta démission. Mais il arrive parfois des obligations que nous devons accepter, prendre une résolution avec regret et émotion comme tu l'as si bien relevé, sont des phases difficiles de notre chemin de vie. Tu es certainement victime de ton charisme et de ta droiture ! Mais sache que ce défi est l'ouverture de ton avenir, qui se dessine déjà à l'aurore de demain.*

*Tu as été l'acteur principal de l'élaboration du règlement du Conseil général et de sa mise en route. Pour mémoire, tous les élus se souviennent de la première séance du Conseil général : parfaite maîtrise des données, diction remarquable, du fair-play et de la diplomatie. C'est à ce moment-là que nous avons pris acte des vrais valeurs d'un « Maître » ! Un chef qui nous a offert et transmis le fil rouge pour toutes les années à venir. Vincent Louis Bosson, premier président du Conseil général de Riaz a marqué son passage d'une pierre blanche, s'inscrivant ainsi dans les annales de la Commune.*

*Tu as certainement remarqué que nous n'avons pas mandaté la fanfare pour le « menu » que tu nous offres ce soir, mais celle-ci sera certainement présente lors d'une autre occasion...*

*Je tiens à te remercier chaleureusement et sincèrement pour tout le travail effectué pour notre Commune et pour nous toutes et tous. Je te souhaite « bon vent » dans tes nouvelles fonctions de Lieutenant de Préfet de notre Belle Gruyère. »*

M. le Président remet un cadeau à M. Bosson et lui passe la parole.

M. Vincent Louis Bosson s'exprime en ces termes :

*« Chers amis,*

*C'est avec beaucoup d'émotion que je prends acte de ce que vient de dire M. le Président. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je me vois contraint de prendre congé de vous. C'est clair que pour quelqu'un qui est né à Riaz, qui habite Riaz, qui est originaire de Riaz, la pression était assez grande de participer à cette aventure que nous avons toutes et tous vécue en 2016. Le Conseil général de Riaz c'est une vieille histoire et je suis content aujourd'hui que mon successeur M. Patrice Gremaud est un des fers de lance de cette idée du Conseil général. Je pense que cela fait 30-40 ans que Patrice sillonne le village pour cette idée de Conseil général. J'ai un souvenir de quand j'étais petit que Patrice était venu à la maison un samedi matin à l'heure de l'apéro, il militait pour le Conseil général. Je ne me rappelle plus si tu avais réussi à convaincre notre papa mais toujours est-il que cela m'avait profondément marqué.*

*Si cela a bien marché c'est surtout grâce à vous, vous avez d'entrée eu beaucoup d'état d'esprit positif, beaucoup de motivation. Les commissions se sont mises en place, les groupes ont travaillé en bonne intelligence. Ce fût un plaisir pour moi de participer avec vous, avec les Présidents qui ont suivis : Anne, Louis et maintenant Yves que je profite de féliciter chaleureusement pour sa nouvelle nomination. Je suis persuadé qu'avec cette équipe et vous tous, le Conseil général est en bonne voie pour continuer sur la bonne lancée qui a été la sienne.*

*Pour terminer, je ne veux pas en rajouter parce qu'il commence à faire tard, il fait chaud les jeunes ont soif. C'est bien naturel puisqu'ils ont bien travaillé avec leurs magnifiques costumes gruériens. Vous l'aurez compris, des nouvelles fonctions se sont présentées et les potentiels conflits d'intérêts sont là, il ne faut pas les nier. Il y a les procédures de récusation, mais si tous les deux points, - nous sommes quand même dans une commune importante, il y a des enjeux et des dossiers – et si tous les deux points il faut se récuser, cela n'est pas très valorisant et surtout pas utile pour la population de Riaz.*



Concernant la gravière de Botterens, je peux vous donner une petite primeur puisqu'elle donnée en assemblée communale aujourd'hui à Botterens :

*Après avoir rencontré les exploitants de la gravière Grisoni-Zaugg SA, ces derniers ont accepté de recommencer à zéro, et de recommencer une phase de permis de construire dès le départ. Dans ce sens-là, je profite de vous annoncer que ce dossier est en bonne voie pour que l'ensemble des parties directement concernées et des communes alentour puissent à nouveau s'exprimer par l'intermédiaire des services de l'Etat pour que cette gravière, si elle devait rouvrir, cela se fasse dans des conditions normales et surtout dans les conditions actuelles de la législation. Vous voyez, il s'agit d'un exemple typique où je peux m'exprimer parce que cela été dit en assemblée de Botterens à l'instant, mais c'est clair que si cela n'avait pas été le cas, j'aurais été embêté parce que les intérêts du district ne sont pas forcément les mêmes que ceux de la commune et vice-versa.*

*Je vous remercie de l'invitation de ce soir, de l'excellent travail que vous fournissez et vous souhaite plein de succès à vous tous pour la fin de la Législature, plein succès au nouveau Président et à notre nouvelle Vice-présidente du Conseil général et je me réjouis de partager dans quelques instants le verre de l'amitié. »*

M. le Président remercie M. Bosson pour son discours et passe la parole à la société de Jeunesse présente pour chanter le 1<sup>er</sup> mai.

*Chants de la société de Jeunesse*

M. le Président remercie la société de Jeunesse et relève la bonne surprise que celle-ci lui a faite en venant chanter lors de la séance du Conseil général.

M. le Président s'exprime ensuite en ces termes :

*« Toutes les bonnes choses ayant une fin, j'ai le plaisir de prononcer ces quelques mots : cela fait une année que j'ai été élu en qualité de président du Conseil Général de Riaz. Il est temps pour moi de prendre congé et de passer la main.*

*J'ai eu beaucoup de plaisir à assumer cette fonction. Je l'ai fait avec dévouement et au plus proche de ma conscience. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes et de votre confiance.*

*Les fondations du Conseil général étaient définies d'emblée; il s'agissait d'obtenir une motivation positive de l'ensemble des élus, dans le respect mutuel des diverses personnalités et des institutions. Je me dois de relever que les divers objectifs ont été acquis, grâce notamment aux excellentes relations qui existent entre le Bureau du Conseil général, le Conseil général et le Conseil communal. La communication, la transparence et la bonne entente entre nous toutes et tous sont primordiales et ouvrent la porte du succès pour l'avenir de notre Commune.*

*Un des rôles de notre Exécutif est notamment de développer une vision à long terme, pour le bien de ses résidents. Riaz, en quelques années, s'est beaucoup développée. Les conséquences de cet essor accru, ont des retombées complexes pour notre administration communale. Une réorganisation complète et totale des services communaux est en train d'être mise en place, de même que des nouveaux règlements communaux. Plusieurs d'entre eux sont en vigueur et d'autres verront le jour dans le courant 2019. Tout ceci est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de notre commune.*

*Je salue notre Exécutif pour le bon fonctionnement et le bon résultat des comptes 2018. Je sais que mon successeur, Monsieur Yves Pasquier, saura mener à bien à son tour, la destinée du Conseil général.*

*Avant de clore cette année présidentielle, je tiens à relever l'ouverture du CO de Riaz, 3<sup>ème</sup> du nom pour la Gruyère, le 23 août 2018 ainsi que son inauguration le 12 avril dernier. Ce bâtiment majestueux, qui ferme la marche des constructions côté nord de Riaz, revêt une importance capitale pour notre Commune,*

s'inscrivant ainsi durablement dans la tradition fribourgeoise d'un enseignement de qualité reconnu loin à la ronde.

Je tiens à adresser mes remerciements à Madame Geneviève Gendre pour l'aide précieuse qu'elle m'a apportée ainsi que pour la transparence des données et des dossiers. Puis à notre Syndic, Monsieur Stéphane Schwab pour l'immense travail qu'il accomplit tous les jours et enfin à vous, membres du Conseil général et communal, à notre huissier Monsieur Philippe Savary, à tous les membres de l'administration et du personnel communal, qui m'avez apporté votre soutien dans ma tâche de Président. Merci de votre attention et vive la Commune de Riaz ! »

Avant de clore cette séance, M. le Président demande aux personnes qui sont intervenues au cours de cette séance de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Gendre.

M. le Syndic demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, pour ce qui concerne la Jeunesse, je suis peut-être un peu responsable. J'en ai discuté avec eux. Normalement, on a une tradition, c'est qu'ils viennent chez moi chanter le 1<sup>er</sup> mai. Je leur ai dit « Ecoutez, il va falloir venir à la séance du Conseil général car je ne serai pas à la maison. Je suis bienheureux de les avoir entendus. Il est déjà tard, alors je vais être bref. J'aimerais dire que tu as su conduire le Conseil général avec brio et entregent. Tu as su gérer des dossiers complexes qui ne sont pas passés comme une lettre à la poste, mais qui sont passés. Tu nous as conduits vers des solutions. Il y a une augmentation énorme des dossiers cette année. Mme Gendre et toi avez rapidement été convaincus pour travailler sur tous ces dossiers et vous avez travaillé sans relâche. Lors d'une séance de préparation, on angoisse toujours un peu parce qu'on ne sait pas ce qui va nous tomber dessus. L'ambiance a toujours été celle d'une collaboration. Par contre, tu n'as rien lâché. Pace qu'à la fin il y avait toujours une ou deux pages de questions du Président. On se demandait où cela allait s'arrêter, mais cela nous a bien préparés pour la suite. Cette recherche de solutions et cette vision à long terme que tu nous as amenées avec le Bureau, avec les différents chefs de groupe, cela a amené une bonne qualité dans le développement de la Commune et on va continuer avec les personnes qui vont te remplacer, je l'espère dans le même esprit : Au nom du Conseil communal, je tiens à dire que tu as été à la hauteur de nos attentes et bien plus et j'ai un petit paquet à te remettre. Merci Monsieur le Président. »

M. le Président remercie M. le Syndic Il remercie également l'assemblée et invite les personnes présentes à la collation servie à la sortie, tout en leur souhaitant une belle fin de soirée et un bel été.


La séance est levée à 22.40 h.

### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire  
  
Geneviève Gendre



Le Président  
  
Louis Pittet

Le secrétaire du procès-verbal  
  
Hugo Delabays

**Annexe** : diapositive n° 33 concernant le point no 4 de l'ordre du jour